



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 MAI 2024

Le 6 mai 2024 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question 1, relative au devenir de la cité scolaire Jacques Decour, posée par Kathia Pharo et Priscilla Salazar, au nom de Tahir Axel, Carole Dubois, Justine Faure, Perrine Fruchart, Samantha Markowic, Gaele Sadoun, Caroline Savi et Marijke Wei ;
- question 2, relative aux corbeilles de rue, posée par Véronique Blanchard et Nicole Derlon ;
- question 3, relative à la végétalisation du « carrefour Cadet », posée par Adrien Arnaud.

Puis, à 19h05, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 30 avril 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoïl, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan), M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Frédérique Dutreuil.

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2024.015 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2024.016 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 09.2024.017 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'exercice 2023 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 09.2024.018 Adoption du compte administratif 2023 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2024.DASCO.32 Dénomination de l'école Madeleine Pauliac.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

7. 2024.DASCO.18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

8. 2024.DFPE.27 Subvention (159 689 euros), avenant n° 4 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9^e) pour la halte-garderie « Atelier Berlioz » 18 bis rue de Bruxelles (9^e).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

9. 2024.DFPE.116 Subventions (106 994 euros) avec conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

10. Communication sur les occupations temporaires de salles gérées par le Conseil du 9^e arrondissement accordées au cours de l'année 2023, par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

11. 2024.DAC.176 Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.

M. Nicolas Cour rapporteur.

12. 2024.DAC.333 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M. Nicolas Cour rapporteur.

13. 2024.DDCT.48 Subventions (10 000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

14. 2024.DJS.9 Subventions (86 800 euros) à 11 associations sportives localisées du 9^e.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

15. 2024.DPMP.1 Subventions (302 000 euros) et conventions à 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

16. 2024.SG.23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

17. 2024.DAE.113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 euros.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

18. 2024.DLH.100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

19. 2024.DAE.114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

20. 2024.DPE.22 Subventions (45 300 euros) à sept associations œuvrant pour le compostage de proximité et signature de deux conventions et un avenant.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

QUESTIONS ORALES

21. Q.09.2024.033 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la cité scolaire Jacques Decour dans le 9^e.

22. Q.09.2024.034 Question orale déposée par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la pose d'une méduse dans le 9^e.

VŒUX

23. V.09.2024.035 Vœu proposé par Camille Vizioz-Brami et les élu.e.s du groupe Paris en commun, relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2024 dans le 9^e arrondissement.

24. V.09.2024.036 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au rayonnement de l'artisanat d'art à travers le réseau Ville et Métiers d'Art.

25. V.09.2024.*** Vœu déposé par Arnaud Ngatcha, élu du groupe Paris en Commun, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative Alfred Nobel. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

26. V.09.2024.038 Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en commun, relatif au soutien de l'artiste iranien Toomaj Salehi.

27. V.09.2024.039 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au périmètre d'intervention du Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance (GPIS).

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil à 18h00, qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire passe la parole à Mme Kathia Pharo et Mme Priscilla Salazar, pour poser deux questions relatives au devenir de la cité scolaire Jacques Decour.

Mme Priscilla Salazar, qui s'exprime au nom d'un collectif de parents très inquiets pour l'avenir de la cité scolaire Jacques Decour, indique qu'avant les dernières vacances de Noël, ils ont été informés des travaux de rénovation à venir. Le 15 janvier, une réunion organisée par les enseignants leur a appris que la fermeture complète du collège était programmée alors même que le phasage des travaux n'avait pas été réalisé et que toutes les solutions pour le maintien du collège n'avaient pas été étudiées. Par ailleurs, tout le monde a pu constater en ligne que la procédure d'attribution de marché de maîtrise d'œuvre avait été interrompue fin décembre. À ce sujet, la direction de la cité scolaire leur a répondu que, dans un premier temps, les travaux ne nécessitaient pas d'architectes, ce qui est plus que surprenant pour une rénovation chiffrée à 200 millions d'euros. Cette opacité sur les moyens et les objectifs a conduit les enseignants, soutenus par les parents, à mener plusieurs actions contre le projet de fermeture, dont une pétition qui a recueilli jusqu'à ce jour pas loin de 25 000 signatures.

Mme Priscilla Salazar en arrive à la première question. Elle indique qu'avant même de connaître la nature et le calendrier des travaux, Mme la Maire a incité les parents des futurs collégiens à faire des demandes de dérogation pour la rentrée 2024. De ce fait, elle a un peu œuvré pour la fermeture, la dissolution du collège Jacques Decour. Elle demande ainsi quel collège défend la Mairie du 9^e.

Mme la Maire propose à Mme Kathia Pharo de poser la seconde question pour permettre une discussion globale.

Mme Kathia Pharo souligne l'existence d'enjeux multiples et la difficulté de s'exprimer sur ce sujet. Elle demande comment la Mairie du 9^e pense garantir la réouverture du collège Jacques Decour à l'issue des travaux qui devraient durer entre cinq et dix ans, alors que l'affectation de l'ensemble des élèves du quartier pendant ces travaux dans des collèges de l'arrondissement, voire hors secteur selon ce qui leur a été dit, ne lui pose aucun problème aujourd'hui. Elle rappelle que des enfants aujourd'hui ont des options en première langue, comme le chinois, et indique qu'ils n'ont aucune garantie de savoir si ces enfants vont retrouver ces options, en partant du principe que le collège serait fermé pour la rentrée 2025. En outre, même si l'argument avancé est la baisse de la démographie, le collectif de parents d'élèves se demande quelles seront les conditions d'accueil pour leurs enfants. Mme Kathia Pharo demande s'il s'agira de classes de 30 ou 35 élèves, alors que M. Gabriel Attal, lors de sa nomination, a dit qu'il emmenait l'Éducation nationale avec lui. Elle évoque également la qualité de l'enseignement, en saluant le fait qu'ils bénéficient d'une équipe pédagogique assez formidable à Jacques Decour. Si tout semble rentrer dans les cases avec les collèges du 9^e, voire du 18^e et du 10^e, Mme Kathia Pharo demande comment il est possible de garantir une réouverture du collège dans dix ans.

Mme la Maire assure qu'elle entend leurs interpellations mais note quelques inexactitudes dans leurs propos. Elle regrette de ne pas les avoir vues avant, en précisant que sa porte est ouverte et qu'elle a pu rencontrer de très nombreux parents, y compris les associations de parents élus et les professeurs. Il s'agit d'un dossier qu'elle suit de très près personnellement. Le conseil d'administration du 13 décembre a annoncé le démarrage des travaux en 2025, nécessitant de libérer des locaux, puisqu'il n'a pas été envisagé de faire ces travaux en site occupé. Depuis le 13 décembre, Mme la Maire reçoit beaucoup de parents et d'enseignants. Des parents d'élèves de CM2 inquiets se posent la question de leur entrée en 6^e, ce qui est très légitime. Mme la Maire évoque l'existence du système de dérogations mais affirme qu'il n'y a pas eu d'incitation à procéder à des dérogations en globalité.

Mme la Maire invite à se demander si, collectivement, tout le monde assume le fait de laisser des élèves apprendre dans un établissement d'une si grande vétusté, avec des conditions d'apprentissage qui ne sont pas optimales depuis des années, cela ne remettant absolument pas en cause le travail des enseignants qu'elle a rencontrés à plusieurs reprises, dont elle connaît l'investissement et l'attachement à la cité scolaire et qui font un travail absolument remarquable. Mme la Maire indique que la réponse est non. Sa position n'a pas varié, compte tenu de la gravité de la situation, contrairement à d'autres élus qui tergiversent sur ce dossier. Elle explique qu'il ne s'agit pas d'une question de clivage politique et affirme qu'il n'est pas acceptable de laisser la cité scolaire Jacques Decour tenir littéralement avec des étais et des filets. Si ces filets n'avaient pas été installés deux ans auparavant, la communauté éducative et les alentours auraient été mis en danger. Elle évoque l'existence depuis le début des années 2000 de préfabriqués sous le préau, privant les enfants de son accès. Mme la Maire rappelle que la cité scolaire Jacques Decour attend ces travaux depuis trente ans. Elle considère que la situation n'est absolument pas à la hauteur des ambitions à avoir pour l'Éducation nationale et pour l'école publique.

C'est pourquoi elle se bat depuis huit ans, sans relâche, pour obtenir les crédits nécessaires auprès de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris (un budget de 200 millions d'euros) pour la plus importante restructuration d'Île-de-France. Elle explique, à titre de comparaison, que la création d'un établissement scolaire en banlieue parisienne nécessite 40 millions d'euros. Elle indique que la Ville de Paris et la Région Île-de-France ne mettraient pas autant d'argent pour rénover un bâtiment qui aurait vocation à fermer ! Mme la Maire rappelle que la présidente de région a envoyé un courrier à la Maire de Paris en 2023, auquel Mme Anne Hidalgo a répondu début février 2024 que les travaux doivent être lancés au plus vite dans un site partiellement libéré de ses occupants. La Ville de Paris prendra sa part dans la rénovation de la cité scolaire, à hauteur de 40 à 50 millions d'euros estimés. Mme la Maire affirme que ce collège, une fois réhabilité et rénové, sera réouvert aux collégiens du quartier. Étant très attachée à la sécurité de la communauté éducative, Mme la Maire confie avoir très envie que le collège rouvre le plus vite possible. Mme la Maire indique que ces travaux sont absolument indispensables, du point de vue des élèves qui ont eux-mêmes dénoncé qu'il pleuvait dans les classes.

Mme Priscilla Salazar affirme que tout le monde est d'accord sur la nécessité des travaux.

Mme la Maire ajoute que tout est à refaire, en évoquant le clos couvert, l'électricité, la plomberie, tous les réseaux, la structure du bâtiment, les usages fonctionnels. Il y a une urgence bâtiminaire et il n'est plus possible de repousser les opérations. Mme la Maire considère que la réalisation de ces travaux est une question de respect vis-à-vis des enfants et des enseignants.

Mme la Maire souligne les attermoiements de la Ville de Paris tous ces derniers mois, qui nous ont fait perdre beaucoup de temps. Des décisions ont été prises et le rectorat est venu présenter le programme le 13 décembre 2023, pour que ni les élèves ni les professeurs ne soient des variables d'ajustement. Mme la Maire ajoute qu'elle a reçu le 19 décembre, avec le rectorat, les professeurs qui sont extrêmement meurtris par le fait de devoir quitter une cité scolaire où ils enseignent depuis des années. Elle confie comprendre la difficulté de la situation. Elle affirme qu'elle est leur alliée et, bien qu'elle ne soit pas l'employeuse des professeurs, elle souhaite un accompagnement personnalisé et que personne ne soit pénalisé. Mme la Maire rappelle que ces travaux auraient dû être réalisés trente ans auparavant et qu'ils ont été validés par la Région Île-de-France il y a sept ans. La complexité du sujet est la nécessité de mettre d'accord les deux institutions majeures qui financent ce projet. Mme la Maire rappelle que les études ont été lancées par les deux collectivités (Ville et Région) en 2020, et qu'il s'agit à présent d'avancer. Une solution doit être trouvée collectivement, sans quoi c'est le préfet de Police qui trouvera la solution en fermant l'établissement.

Mme la Maire constate le besoin de travaux à travers toutes les réunions de travail qui ont été organisées avec les fédérations de parents élus, les enseignants, la direction du collège et du lycée. Ces travaux sont urgents et indispensables parce qu'il en est de la sécurité physique des enfants et des personnels. Il reste toutefois à se mettre d'accord sur la méthode, dans l'intérêt des élèves, des parents et des professeurs.

Mme Kathia Pharo répond que la méthode consiste pour l'instant à fermer puis à phaser, ce que le collectif remet en cause.

Mme la Maire salue la présence de nombreux enseignants dans la salle. Elle affirme que son opinion n'a jamais varié au fil de tous les rendez-vous, en décembre puis en février, avec M. James Chéron et le directeur de l'Académie Jean-François Barle. Mme la Maire regrette que la Ville de Paris n'ait pas souhaité participer à ces échanges à ce moment-là. Elle ajoute que tout doit être fait pour que les personnels ne soient pas pénalisés dans leur carrière et qu'il y ait un vrai accompagnement sur le plan des ressources humaines. Elle indique avoir conscience de la difficulté de la situation pour les parents d'élèves et pour les enseignants, puisque la ligne n'est pas encore suffisamment claire.

Mme Kathia Pharo confirme que la ligne n'est pas claire. Elle constate que les discussions sont concentrées sur les travaux alors qu'ils font l'unanimité et qu'il existe de multiples enjeux. Elle ajoute que les parents d'élèves ont aussi beaucoup appris lors des réunions, et qu'ils ont consacré un maximum de temps pour réunir un maximum d'informations. Elle note l'annonce faite mi-décembre de la fermeture d'un collège en septembre 2025.

Mme la Maire rétorque que le 13 décembre, lors du conseil d'administration auquel le collectif n'a pas participé, il n'a jamais été question de fermer le collège en septembre 2025, mais qu'il fallait libérer progressivement les locaux et ne plus faire entrer de 6^e.

Mme Kathia Pharo répond qu'il s'agissait ensuite d'en rouvrir deux.

Mme la Maire explique que cela fait partie des vrais mystères. Elle explique que c'est pour cette raison qu'elle a envoyé un courrier, avec ses collègues du 10^e et du 18^e qui sont aussi concernés. Elle réaffirme que sa position reste inchangée et qu'elle a été soutenue par les fédérations de parents d'élèves, et en premier lieu par la FCPE avec qui elle est en lien en permanence.

Mme la Maire rappelle qu'il a été décidé le 13 décembre de ne plus faire entrer d'élèves en 6^e et de fermer des sections de 2^{de} pour que la Région puisse phaser les travaux, en précisant qu'il s'agit de la plus grande cité scolaire d'Île-de-France. La Région doit ainsi savoir quels sont les locaux libérés et ceux où il y a encore des enfants. Le réfectoire devra aussi être refait totalement.

Mme Kathia Pharo indique que les lycéens vont pouvoir rester pendant les travaux, au contraire des collégiens, alors que cela pourrait être l'inverse.

Mme la Maire répond qu'il avait été convenu, à l'époque, de la fermeture de quatre classes de 2^{de}, en plus de celle des 6^e à la rentrée 2024, ce qui signifie qu'il n'y aurait plus, en septembre 2025, que les 4^e et les 3^e. Mme la Maire ajoute qu'elle a toujours dit à la Région et à la Ville qu'il est préférable que les enfants qui ont commencé leur scolarité à Decour, puissent la terminer jusqu'en 3^e.

Mme Kathia Pharo la remercie mais souligne le manque d'informations des parents d'élèves. Mme Kathia Pharo rappelle que les représentantes sont là pour faire passer un message et indique qu'elle veut bien consacrer du temps pour trouver des solutions.

Mme la Maire répète que la question porte aujourd'hui sur les élèves de CM2 du 9^e, du 18^e et du 10^e qui, en septembre 2024, ne rentreront pas en 6^e à Jacques Decour mais seront répartis dans les collèges de quartier.

Mme Kathia Pharo demande quand les parents auront de la visibilité concernant les enfants qui suivent actuellement leur scolarité en classe de 6^e et de 5^e.

Mme la Maire répond qu'elle espère que ce sera le cas le plus vite possible.

Mme Kathia Pharo ajoute que le rectorat, la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e ont mis six mois pour faire un comité de pilotage qui aura lieu fin juin.

Mme la Maire répond qu'il ne s'agit pas de la Mairie du 9^e.

Mme Kathia Pharo répond qu'elle n'a pas tous les détails.

Mme la Maire informe que la Région a lancé les études en 2020. Avant 2020, certains, dans les administrations, expliquaient que ces travaux pouvaient être faits en site occupé. Or, après 2020, il a été expliqué qu'il fallait libérer le site partiellement et qu'il n'était pas envisagé, comme dans certains cas en banlieue parisienne, de recréer une structure en préfabriqué pour accueillir toute la communauté scolaire, c'est-à-dire 2 000 enfants. Mme la Maire indique que la piste, soutenue par un certain nombre d'enseignants élus, qu'une partie du lycée soit transférée au lycée Suzanne Valandon dans le 18^e, est étudiée. Elle précise qu'elle a informé le nouveau recteur, M. Bernard Beignier, lors de leur rencontre au lendemain de son arrivée de Marseille, de ce sujet prioritaire, en préconisant d'aboutir rapidement à des positions claires, pour les parents et pour les enseignants. Elle ajoute que le rectorat a répondu que c'est la Ville de Paris qui ne donnait pas son avis. Mme la Maire ne doute pas que la Ville de Paris donnera son avis rapidement, avant le Conseil de Paris de mai. Elle regrette profondément toutefois tous ces attermolements et tergiversations de la part de la Ville de Paris.

Mme Kathia Pharo indique qu'elle veut bien être reprise sur des petits détails puisqu'elle n'a pas la chance d'être élue. Elle demande à nouveau quand les parents d'élèves auront de la visibilité sur ce dossier. Elle rappelle qu'il est prévu de réunir fin juin un comité auquel participeront plusieurs personnes, dont des représentants de la Mairie de Paris, de la Région, des parents d'élèves et des enseignants.

Suite à la demande de précision sur l'ordre du jour, Mme la Maire informe qu'il est prévu, lors de cette réunion du 25 juin, d'aborder le calendrier et le phasage, et de présenter l'architecte. Elle souhaite expliquer pourquoi cette réunion n'a pas été prévue en janvier ou février, en ajoutant qu'elle pourrait, en tant que conseillère régionale, dire que tout ce que fait la Région est formidable, mais qu'elle est très pragmatique et qu'elle essaie de faire avancer les choses. Elle répète qu'elle est l'alliée des parents d'élèves, puis explique que le comité de pilotage n'a pas pu se mettre en place avant, puisqu'ils attendent la décision de la Ville de Paris pour savoir s'il s'agira de maintenir deux 6^e en septembre 2024 ou de répartir toutes les 6^e à Yvonne Le Tac, Gauguin, Lamartine et Bernard Palissy.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que ce qui pose un problème est, depuis la mi-décembre, la défaillance en termes de méthode et de communication. C'est ce qui est pointé par les parents d'élèves et par les professeurs rencontrés dans les derniers mois. Elle trouve choquant que le comité de suivi ne se réunisse pour la première fois que le 25 juin. Elle confirme qu'il s'agit d'un projet exceptionnel et de travaux attendus depuis trente ans, mais souligne l'existence de lycées où les travaux se faisaient en été. Elle se félicite du commencement des travaux, nécessaires d'un point de vue politique et patrimonial. Elle demande pourquoi avoir attendu cette date et si cela était en lien avec l'attente de la nomination d'un nouveau recteur. Elle indique que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement ont accompagné la Mairie du 9^e dans ce projet pour accueillir les élèves de 6^e pour la rentrée prochaine. Elle fait part de son étonnement quant à ce flou, ce délai de six mois, très long, et cette date du 25 juin, pendant les vacances scolaires, qui correspond au temps des inscriptions, des dossiers et de stress supplémentaire. Elle rappelle que la réunion du comité de suivi était demandée depuis un certain nombre de trimestres. Elle ajoute que cela ne semble malheureusement pas une priorité, ce qui en dit long sur le service public et sur sa maltraitance, ce qui n'est pas le fait de Madame la Maire.

Mme la Maire lui demande si la Mairie de Paris a confirmé sa présence le 25 juin et si elle a décidé de garder deux 6^e ou de répartir toutes les 6^e dans les collèges avoisinants.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'il est question de répartir les deux dernières classes de 6^e à Yvonne Le Tac et Gauguin.

Mme la Maire lui demande s'il est normal que les professeurs l'apprennent de cette façon, si cette décision de M. Patrick Bloche est confirmée. Elle lui demande ensuite si M. Patrick Bloche en a informé le rectorat.

Mme Camille Vizioz-Brami explique qu'il n'y avait pas de recteur jusqu'à récemment. Elle confirme que la Mairie de Paris sera présente à la réunion du 25 juin.

Mme la Maire répond qu'une fois que le nombre de classes et de locaux libérés en septembre 2024 sera connu, la Région présentera le calendrier, le phasage et l'architecte.

Mme Camille Vizioz-Brami estime que Mme la Maire a des relations suffisamment fortes avec M. Patrick Bloche pour le contacter afin de faire le point, en précisant qu'elle n'est que conseillère d'opposition.

Mme la Maire ajoute que le comité de suivi doit se tenir avant l'été, pour désigner l'architecte et définir le phasage des travaux qui doivent commencer au dernier trimestre 2025.

Mme Priscilla Salazar s'étonne qu'il s'agit de vider l'établissement avant de réfléchir aux travaux.

Mme la Maire réfute ces propos et précise que l'administration est composée de professionnels qui ne font pas n'importe quoi. Elle justifie le retard du comité par les attermoiements et tergiversations, et confirme que la Région pourra donner un phasage et un calendrier si la situation s'éclaircit dans les jours suivants.

Mme la Maire précise qu'elle a essayé de leur apporter les informations les plus justes possibles. Elle constate que la Direction des affaires scolaires et la Région travaillent quotidiennement, qu'il n'y a pas de blocage, que les relations sont fluides. Elle ajoute que ce qui l'importe est la sécurité de la communauté éducative. Elle déplore la situation difficile pour les parents d'élèves. Elle confirme que sa position n'a pas changé et qu'elle souhaite que les élèves qui sont rentrés en 6^e puissent faire leur scolarité jusqu'en 3^e.

Mme la Maire constate le scepticisme de Mme Priscilla Salazar mais indique lui avoir transmis les informations utiles pour répondre à leurs questions et tenter de les rassurer. Elle rappelle que la priorité est d'assurer aux enfants la poursuite de leur scolarité jusqu'en 3^e dans les meilleures conditions possibles. Elle ajoute que si la Ville de Paris, propriétaire du collège, décide de fermer toutes les 6^e, la donne sera changée. Les enseignants devront alors être accompagnés. Elle se demande ce que le rectorat décidera concernant la réouverture ou non de classes en 2^{de} mais précise que la situation s'éclaircira. Elle confie que la situation aurait été plus simple si la Ville avait pris sa décision plus tôt.

Mme Priscilla Salazar regrette la disparition du collège.

Mme la Maire répond qu'il ne disparaît pas mais qu'il sera partiellement fermé le temps des travaux.

Mme Priscilla Salazar répète qu'il est prévu une fermeture totale.

Mme la Maire rétorque que la Ville de Paris ne va pas mettre 50 millions d'euros dans la réfection d'un collège pour ne jamais le réouvrir.

Mme la Maire propose de passer à la deuxième question sur l'espace public, posée par Mme Véronique Blanchard et Mme Nicole Derlon, à qui elle dit être désolée du temps long qui a été consacré à la première question, en expliquant qu'il s'agit d'un sujet important.

Mme Nicole Derlon remercie Mme la Maire de leur avoir permis de poser une question, en expliquant que cela fait très longtemps et de plus en plus souvent qu'elle pense au manque de poubelles dans les rues. Elle indique qu'il s'agit d'un quartier touristique, avec des hordes de touristes qui descendent ses rues, sans compter les habitants. Elle indique avoir remarqué que des personnes mangent de plus en plus souvent dans la rue en marchant, ce qui explique la présence de canettes, de boîtes, de fourchettes, parfois de repas entiers qui ne sont pas mangés. Elle informe avoir vu, la veille, sur la place Pigalle qui est encore en travaux, de nombreux déchets dans les plantes, ainsi qu'une corneille dévorant tout un repas qui avait été jeté sur une pierre. Elle note l'existence de corbeilles, mais distantes de 30 mètres l'une de l'autre, ce qui est très insuffisant. Dans la rue Victor Massé, il n'y a aucune corbeille, les deux seules à proximité se situant à l'angle de la rue Pigalle. Sur la place Saint Georges, il y a trois corbeilles, mais il n'y a plus rien plus loin. Comme la tendance est un peu à la paresse, les gens déposent leurs déchets là où ils sont. Avec les Jeux olympiques qui arrivent, il s'agit d'une question importante.

Mme Véronique Blanchard remercie aussi Mme la Maire d'avoir choisi leur question. Elle demande qui s'occupe des corbeilles et s'il y a assez de personnel pour balayer. Elle indique que son médecin lui a préconisé de marcher et de monter des marches. Puisque le Sacré-Cœur est le meilleur endroit pour cela, elle emprunte régulièrement le boulevard de Clichy, puis le boulevard Marguerite de Rochechouart, où ce qu'elle voit lui fait honte, en pensant aux touristes. Mme Véronique Blanchard indique avoir envoyé le jour même dix messages à l'application DansMaRue pour signaler des mégots par terre. Elle se demande comment évoluera la situation, y compris dans le cadre des Jeux olympiques, puisqu'il s'agit d'un site touristique.

Mme la Maire les remercie et passe la parole à son adjoint en charge de la propreté.

M. Jean-Baptiste Gardes les remercie pour leur question autour de la propreté. Il explique que les deux sujets des corbeilles de rue et des corneilles sont liés, puisque, quand les gens ne déposent pas leurs déchets dans les corbeilles, ils traînent dans la rue et attirent les corneilles. Il indique que la Mairie du 9^e arrondissement est attachée à ce que l'espace public ne soit pas encombré à Paris, en soulignant l'existence d'un certain nombre de mobiliers et d'autres aménagements qui parfois encombrent l'espace public et qui empêchent de circuler sur le trottoir voire la chaussée correctement. Il ajoute que la présence de corbeilles de rue est essentielle et que leur implantation et leur maillage fin dans les rues du 9^e arrondissement font l'objet de toutes les attentions. En fonction des signalements des riverains et des commerçants, il explique que c'est à la Direction de la propreté et de l'eau de la Mairie de Paris, et à ses services territoriaux du 9^e et du 10^e, de les implanter, mais sur les recommandations de la Mairie du 9^e dès que cela est nécessaire. Il note la présence de deux corbeilles seulement dans la rue Victor Massé alors qu'il en existe davantage place Saint-Georges de façon à ce que les gens qui s'y regroupent naturellement, notamment à l'heure du déjeuner, ne la salissent pas. M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il ne faut pas hésiter à leur faire remonter ces emplacements où les corbeilles manquent. À chaque fois que nécessaire, la Mairie du 9^e intervient auprès des services de la Ville pour qu'ils en rajoutent.

Concernant la partie de la propreté en général, il rappelle que c'est la Direction de la propreté et de l'eau de la Mairie de Paris qui, avec ses agents en régie, nettoie et balaye les rues. Dans le 9^e arrondissement, ils sont également responsables de la collecte le matin. La Mairie du 9^e assiste avec eux tous les 15 jours à une réunion sur les actions passées, les sujets en cours et les actions à venir, et elle leur fait remonter quotidiennement les signalements des riverains. M. Jean-Baptiste Gardes encourage à utiliser l'application DansMaRue, efficace pour ces signalements, et à leur faire remonter ces sujets pour avoir des résultats concrets. Il note la particularité du boulevard Marguerite de Rochechouart, à la frontière avec le 18^e arrondissement, et l'impossibilité pour la Mairie du 9^e arrondissement d'intervenir au-delà. Il affirme que, lors des Jeux olympiques, la Mairie du 9^e sera particulièrement attentive à ce que la propreté dans l'arrondissement ne se dégrade pas et soit aussi correcte que possible avec l'afflux de visiteurs. Le nettoyage et la collecte du matin resteront inchangés dans l'arrondissement. Sur le boulevard Haussmann, dans un quartier qui sera très fréquenté, comme il l'est durant la période de Noël, il sera procédé l'après-midi à un renforcement du vidage des grosses poubelles et des corbeilles de rue dans tout ce secteur. Une équipe saisonnière interviendra également de 16h30 à 22h30 pour le maintien en propreté du secteur.

La Mairie du 9^e sera ainsi particulièrement vigilante pendant cette période des Jeux olympiques à ce qu'il n'y ait aucune détérioration du service de propreté et qu'il soit à la hauteur de l'événement.

M. Jean-Baptiste Gardes confirme à Mme Véronique Blanchard qu'il faut signaler à la Mairie du 9^e les endroits où les habitants constatent le manque de corbeilles qui génère de la saleté, pour qu'elles puissent y être installées si nécessaire. Il précise qu'il n'est toutefois pas question d'en placer tous les dix mètres, puisque l'espace parisien doit être occupé de façon fine, en tenant aussi compte de la forte présence de poteaux et potelets.

Mme Nicole Derlon explique que le problème ne se pose pas dans les rues non ou peu passantes, mais dans les rues passantes où l'emplacement de corbeilles tous les 20 mètres est largement insuffisant. Elle préconise d'en installer tous les 5 mètres.

Mme la Maire lui répond qu'il est nécessaire d'agir au cas par cas puisqu'il peut aussi s'agir de lieux de dépôt. Elle appelle à ce que chaque personne soit civilisée. Elle ajoute qu'il en manque certainement dans certains lieux et assure que la Mairie du 9^e fera en sorte que le maillage soit le plus fin possible.

Mme la Maire les remercie pour leur interpellation et propose de passer la parole à M. Adrien Arnaud, en le priant de bien vouloir les excuser pour le retard, pour qu'il présente sa question relative à la végétalisation du carrefour Cadet.

M. Adrien Arnaud remercie la Mairie du 9^e de le recevoir pour aborder le projet de végétalisation du carrefour Cadet-La Fayette qui a fait l'objet de nombreux travaux dans les dernières années. Il s'agit d'envisager cette végétalisation, dans la continuité de tous les projets de ce type dans les différents quartiers du 9^e comme sur la place Trinité, sur la place devant Notre-Dame de Lorette et sur la place Franz Liszt. Il estime que ce projet serait pertinent pour les riverains, les passants et les commerçants, en sachant que la végétalisation réduit le stress et encourage l'apaisement, ce qui serait bienvenu au niveau de ce carrefour.

Mme la Maire indique être d'accord avec lui et passe la parole à son premier adjoint en charge de la végétalisation pour lui répondre.

M. Sébastien Dulermo explique que la difficulté qui se pose rue La Fayette est l'impossibilité de planter en pleine terre en raison de la présence de nombreux réseaux souterrains tels que le métro qui est parfois très affleurant entre l'enrobé et la voûte de la station, le chauffage urbain et le froid. Le carrefour Cadet se trouve dans la même difficulté mais un travail de revalorisation est mené au niveau du carrefour et de l'entrée de la rue Cadet. Différentes solutions sont étudiées mais il ne pourra s'agir que d'une végétalisation hors sol, c'est-à-dire dans des bacs. Le travail se concentre sur le revêtement de la chaussée, en très mauvais état, entre la rue Cadet et la rue La Fayette. Le cadencement des feux a été repris pour assurer une traversée piétonne de la rue La Fayette en un temps devant le métro Cadet. Des travaux seront ainsi réalisés pour que les feux provisoires deviennent définitifs. Une fois que les entreprises seront parties de l'îlot Cadet-Lamartine-La Fayette, il s'agira de définir la manière de reprendre le revêtement de la chaussée et d'améliorer ce carrefour, en sachant qu'il ne sera pas question de végétalisation en pleine terre.

M. Sébastien Dulermo répond à M. Adrien Arnaud que le problème concerne à la fois le métro, au niveau de la sortie du métro Cadet, et les réseaux enterrés de l'autre côté de la rue, et qu'il ne se pose pas sur les autres places. Il explique que sur la place devant Notre-Dame de Lorette, l'espace a pu être végétalisé, hors sol au centre et en pleine terre en périphérie, en l'absence du métro et du réseau de chauffage urbain qui se situe dans la voie bus ou de l'autre côté.

M. Adrien Arnaud souligne également l'intérêt des bacs pour limiter le stationnement de véhicules de livraison et de la RATP.

M. Sébastien Dulermo indique que les bacs envisagés seraient les mêmes que les autres, pour assurer une uniformité dans l'arrondissement. Il ajoute toutefois que ce type de végétalisation n'est pas souhaité au niveau de ce carrefour que la Mairie du 9^e souhaite plutôt mettre en valeur. Il précise que leurs efforts portent sur les endroits où il est possible de planter durablement.

M. Adrien Arnaud répond qu'il comprend la situation et l'engagement de la Mairie du 9^e.

Mme la Maire remercie M. Adrien Arnaud et propose de débiter la séance du conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2024.015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2024.016 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 JANVIER 2024.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle qu'aucune séance du conseil ne s'est tenue depuis celle du 22 janvier 2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2024 est approuvé par à l'unanimité.

Madame la Maire annonce que Mme Maud Lelièvre a donné procuration à M. Alexis Govciyan, et que M. Arnaud Ngatcha a donné procuration à Mme Camille Vizioz-Brami.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire présente un point sur les nombreux travaux dans le 9^e arrondissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 74 arbres supplémentaires ont été plantés dans l'arrondissement, dans le cadre de l'effort de végétalisation et de transformation des quartiers de la Mairie du 9^e.

Les travaux d'aménagement et de végétalisation rue Mansart, dans la continuité de la rue de Calais, se sont achevés fin avril. Il s'agissait d'assurer plus d'espace pour les piétons, de poser un revêtement de dalles élégant, de planter des fleurs et quatre arbres, et d'installer une plateforme reliant la rue Mansart et la rue de Calais sur la rue Blanche pour offrir une meilleure accessibilité, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux de végétalisation de la rue de Clichy sont dans leur dernière phase. Le haut de la rue a été mis temporairement en double sens et en impasse pour permettre l'accès à la zone taxi et à la rue de Bruxelles. La fin des travaux est prévue dans la première quinzaine de juin et il s'agit d'une plantation de 33 arbres.

La place Pigalle commence sa métamorphose pour fournir plus d'espace pour les piétons et plus de vert et de fleurs. La portion de la rue Jean-Baptiste Pigalle située rue de Douai et place Pigalle laisse aussi apparaître de nouvelles plantations, des jardinières et des trottoirs élargis. Il s'agit de l'aboutissement d'un très long travail de concertation et de réflexion pour redonner tout son éclat à cette place avant l'été. Il s'agit de la plantation de 14 arbres et d'une surface de plantation de 460 m². Une nouvelle intervention des jardiniers est prévue pour rendre cette végétalisation plus luxuriante.

Les travaux d'aménagement se poursuivent rue de Châteaudun, dans le prolongement des aménagements cyclables de la rue La Fayette. Mme la Maire rappelle qu'il était répété pendant des années que cette rue de Châteaudun ne pouvait pas faire l'objet d'une végétalisation. Après de nombreuses études, un potentiel de végétalisation a été trouvé et un travail a été effectué avec les services pour mener des travaux de végétalisation qui vont changer cette portion de rue pour en faire un axe agréable de promenade et changer la physionomie du quartier. La piste cyclable auparavant sur le trottoir disparaîtra pour être surchaussée, pour un meilleur partage de l'espace pour les piétons, les vélos, les voitures et les bus. Il s'agit d'une plantation de 16 arbres.

D'un point de vue patrimonial, des chantiers majeurs sont en cours. Il s'agit du chantier de la Trinité, en sachant que le magnifique campanile a été dévoilé. L'installation de l'échafaudage de Notre-Dame de Lorette, qui a commencé fin janvier, est désormais achevée, ce qui permettra de commencer les travaux des parements extérieurs. Rue des Martyrs, des bâches ont été installées sur les fresques. Il s'agit d'un sujet patrimonial qui a tenu à cœur aux élus du 9^e arrondissement.

Mme la Maire salue le début des travaux et remercie les donateurs, habitants de l'arrondissement et autres Parisiens amoureux du patrimoine, de les avoir aidés à les financer.

Mme la Maire annonce que la cérémonie du 8 mai se tiendra exceptionnellement le 7 mai pour permettre à l'école de la Victoire d'y participer. Elle souligne qu'il était difficile, compte tenu du week-end de l'Ascension, de trouver des enfants et des écoles pour participer à cet événement.

Mme la Maire passe la parole à Mme Adeline Guillemain pour la présentation du point sur la sécurité dans le 9^e arrondissement.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain indique que Mme la Maire a organisé un point sur la sécurité le matin même en présence du commissaire Stéphane Guérin et de représentants de la division de police municipale, de l'opération Sentinelle, ainsi que du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris. Comme tous les lundis, il s'agissait de partager des informations sur les actualités de la semaine et d'aborder divers sujets tels que la gestion des personnes sans-abris, la mise en sécurité des parcs et jardins, les opérations de contrôle et de verbalisation des deux roues ou encore le passage de la flamme olympique dans l'arrondissement.

Au cours de ce rendez-vous, le commissaire central du 9^e a informé qu'un poste d'accueil mobile serait mis en place du 1^{er} juillet au 28 août de 14h à 2h dans le secteur Opéra et des grands magasins, dans le but d'assurer la sécurité des Parisiens, des visiteurs et des touristes durant cette période exceptionnelle. Mme Adeline Guillemain assure que toutes les forces de l'ordre seront particulièrement mobilisées pendant les Jeux olympiques et paralympiques pour faire de cet événement planétaire une véritable réussite. Elle leur adresse des remerciements pour leur engagement au cours de cette période dans la capitale.

Mme Adeline Guillemain indique que, pour faire face à la montée des incivilités et des actes de délinquance constatés rue de la Tour des Dames, Mme la Maire a réuni le 14 mars à la Mairie du 9^e les habitants rassemblés en collectif, en présence du commissaire central, de la division de police municipale, du bailleur social Paris Habitat, du centre d'animation Bravo, du club de prévention spécialisé Aurore-Siloë et de l'association locale Mosaïques9. Au cours de ce rendez-vous, de nombreux habitants de la rue de la Tour des Dames se sont plaints à nouveau des nuisances sonores, des troubles à l'ordre public, des tentatives d'intrusion dans les immeubles, des cambriolages, des agressions et des rixes générées par la présence quotidienne de bandes de jeunes en manque de repères sociaux et éducatifs qui se rassemblent sur l'espace public, en particulier le soir entre 18h et minuit.

À la suite de ce rendez-vous, de nombreuses actions ont été enclenchées pour mettre un terme à cette situation et rendre sa tranquillité à la rue de la Tour des Dames. Parmi ces actions, Mme Adeline Guillemain cite la prise en charge pendant un mois, de 16h30 à minuit et demi, d'un maître-chien par la Mairie du 9^e arrondissement sur l'espace public rue de la Tour des Dames, mesure complétée par la prise en charge par Paris Habitat d'un second maître-chien de 19h à 3h dans les parties communes de la résidence sociale des 8, 10 et 12 rue de la Tour des Dames. La deuxième mesure est l'interdiction par arrêté préfectoral, à la demande de Mme la Maire, des regroupements sauvages et des rassemblements du 8 au 30 mai de 22h à 3h dans la rue de la Tour des Dames. Il s'agit en outre de l'envoi d'un courrier par Mme la Maire à Mme Cécile Belard du Plantys pour demander à la direction de Paris Habitat d'ouvrir une procédure de sanction à l'encontre des locataires qui se rendent responsables de ces actes qui troublent la tranquillité publique des habitants, d'installer une caméra de vidéoprotection dans les parties communes, d'engager un second gardien pour épauler l'action du titulaire actuel de ce poste et d'étudier la possibilité de faire installer des grilles devant l'entrée du centre d'accueil de jour Geneviève Laroque.

Il s'agit également de la mise en place de passages quotidiens d'équipages à pied et en véhicule du commissariat central du 9^e arrondissement et de la division de police municipale, et de la réactivation du groupe de partenariat opérationnel Tour des Dames, en lien avec le commissariat central du 9^e. Mme Adeline Guillemain annonce enfin la présentation d'un vœu au conseil d'arrondissement pour demander à ce que la rue de la Tour des Dames soit incluse dans le périmètre d'intervention des équipes du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS).

À la suite de la mise en place de toutes ces mesures, Mme Adeline Guillemain salue le fait que la situation s'est fortement améliorée dans ce quartier, comme les habitants de la rue de la Tour des Dames leur ont fait part lors du dernier GPO qui s'est tenu au commissariat le 25 avril. Elle assure que la Mairie du 9^e arrondissement reste extrêmement vigilante et à l'écoute des habitants et des usagers de cette rue, pour faire en sorte que la situation ne se dégrade pas à nouveau et que cette voie du 9^e arrondissement retrouve toute sa quiétude. Elle confirme la tenue de la Fête des voisins qui sera organisée en partenariat avec le conseil de quartier Blanche-Trinité, le centre d'animation Jacques Bravo et le bailleur Paris Habitat le 31 mai 2024, pour créer un véritable moment convivial dans la rue et un terrain d'échanges cordiaux.

Mme Adeline Guillemain conclut en abordant le sujet sensible de la gestion des petits campements sur l'espace public et l'accompagnement des personnes sans-abri. La tente qui était installée depuis de longs mois rue Bourdaloue, contre les grilles de l'église Notre-Dame de Lorette, à l'angle des rues Saint-Lazare et Bourdaloue, qui était vide de ses occupants, a été déposée la veille. La situation de ces petits campements et des personnes à la rue est un sujet sur lequel la Mairie du 9^e est particulièrement vigilante et mobilisée, dans le but d'accompagner ces individus dans leurs démarches et de les aider à trouver un logement.

Mme la Maire la remercie. Elle confirme qu'ils ont été très occupés par la situation sécuritaire de la Tour des Dames et qu'ils continuent d'être extrêmement vigilants pour la sécurité du quartier.

Mme la Maire passe la parole à M. Jean-Baptiste Gardes pour présenter le point sur la propreté dans le 9^e arrondissement.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que les Grandes lessives, qui permettent dans un secteur défini un nettoyage intégral des rues, notamment un dégraffitage et un désaffichage, se sont déroulées depuis le dernier conseil d'arrondissement rue de Caumartin, rue de La Tour d'Auvergne et rue Rodier en mars, dans le quartier Montyon Boule-Rouge Sainte-Cécile et Clauzel Navarin Henry-Monnier en avril. Les prochaines Grandes lessives sont prévues le 7 mai rue Richer et cité de Trévisse, le 21 mai rues du Delta, de Dunkerque, de Lentonnet, Thimonnier et Pétrelle, et le 4 juin rues Victor Massé et de Douai, en sachant que dans ce secteur seront implantées en même temps de nouvelles corbeilles de rue.

M. Jean-Baptiste Gardes évoque l'utilisation d'une laveuse-décapeuse à vapeur, nouvel engin dont est dotée la direction locale de propreté du 9^e arrondissement, qui l'a testée place Georges Enesco quelques jours auparavant avec un grand succès.

La Mairie a bon espoir de pouvoir traiter avec cet engin des points particulièrement souillés de l'espace public. La Mairie accueille favorablement les expérimentations par la direction territoriale, aussi très allante sur le sujet, ces nouveaux engins permettant dans la phase d'expérimentation d'en profiter en avance par rapport aux autres arrondissements. L'expérience en question est concluante et sera reconduite notamment aux abords des écoles Milton, en sachant que cela a déjà eu lieu le 25 avril sur la partie où le revêtement est clair, et le 29 avril sur le parvis du square de Montholon, avec des résultats très qualitatifs.

M. Jean-Baptiste Gardes souligne la mobilisation des équipes de propreté de la direction territoriale dans les différentes activités organisées avec les habitants, notamment les fêtes de quartier organisées par la Mairie avec les conseils de quartier pilotés par M. Jean-Pierre Plagnard : le 31 mai dans le quartier Blanche-Trinité, le 2 juin dans le quartier Faubourg Montmartre, le 15 juin dans le quartier Pigalle-Martyrs, le 29 juin dans le quartier Blanche-Trinité. En plus des stands et activités, il y aura un stand de la DPE, avec des animations qui rencontrent à chaque fois un grand succès, notamment auprès des plus jeunes.

M. Jean-Baptiste Gardes aborde un dernier point sur la période des Jeux olympiques qui suscite de nombreuses questions légitimes des habitants et commerçants de l'arrondissement. Il rappelle que le nettoyage et la collecte du matin resteront inchangés dans l'arrondissement, et que la Mairie mettra en place des renforts dans le quartier Haussmann de façon à ce qu'il n'y ait pas, au cours de cette période, une dégradation de la propreté ou de la collecte le matin pour les habitants qui seront encore présents, et pour les commerçants.

Mme la Maire le remercie. Elle annonce de possibles ajustements au moment du marathon et de la course vélo, qui ont lieu le week-end, en rappelant que service de la propreté est un service qui travaille tous les jours sauf le 1^{er} mai.

Mme Camille Vizioz-Brami demande des informations sur l'établissement des Folie's Pigalle, dont il a été question quelques mois auparavant, et sur une éventuelle reprise ou un éventuel changement de propriétaire.

Mme la Maire répond qu'elle n'a pas plus d'informations et que le dossier est en cours de négociation entre les prestataires privés.

DÉLIBÉRATION 09.2024.017 - AVIS SUR L'EXÉCUTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire explique que cet avis, un peu technique, a pour objet essentiel de confirmer la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public. C'est une délibération désormais traditionnellement inscrite au conseil d'arrondissement.

Mme la Maire constate l'absence de demande de prise de parole et met la délibération aux voix.

La délibération 09.2024.017 est adoptée par 10 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin).

DÉLIBÉRATION 09.2024.018 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire explique que la présentation du compte administratif est un exercice important et surtout réglementaire du Conseil. Le budget du 9^e est un état annexe du budget parisien. Le Conseil du 9^e doit ainsi avoir adopté son propre compte administratif avant le vote fin mai du compte administratif de la mairie centrale par le Conseil de Paris. Mme la Maire remercie très sincèrement M. Sébastien Leparlier, Directeur général des services de la Mairie du 9^e, qui a préparé avec un soin particulier et beaucoup de professionnalisme tous les documents transmis. Mme la Maire ajoute avoir voulu, dans un souci de transparence, bien qu'elle n'y était pas obligée, remettre aux conseillers le document qui concerne les investissements d'intérêt local et les investissements localisés.

Mme la Maire indique que ce compte administratif pour l'année 2023 est en progression, à comparer avec la hausse inédite des dépenses constatée l'année précédente. Le CA de 2022 s'établissait à + 16 % au regard de l'inflation annuelle qui, en 2023, s'est portée à 4,9 %. Mme la Maire souligne une gestion prudente et rigoureuse des deniers publics à travers ce compte administratif, qui a permis d'absorber une partie des effets de l'inflation, réels et qui continuent de l'être. Elle espère qu'ils évolueront moins vite qu'en 2022 et 2023.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Elle précise que les espaces verts dans le 9^e ont progressé de plus de 65 %, ce qui est un motif de satisfaction. En 2023, les crédits ont été toujours plus importants puisqu'ils illustrent de nouveaux aménagements végétalisés.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire cède la présidence à M. Alexis Govciyan, puisque le Code général des collectivités territoriales impose depuis 1977 que le maire ne soit pas dans la salle pendant que les élus délibèrent et votent le compte administratif.

Mme la Maire sort de la salle.

M. Alexis Govciyan met la délibération aux voix.

La délibération 09.2024.018 est adoptée par 10 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin).

Mme la Maire reprend place et remercie une nouvelle fois le Directeur général des services pour son accompagnement dans cette gestion rigoureuse des deniers publics.

DÉLIBÉRATION 09.2024.019 (2024.DASCO.32) - DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE MADELEINE PAULIAC.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail mené collectivement pour honorer cette grande dame.

M. Alexis Govciyan présente cette délibération qu'il qualifie d'historique à plusieurs titres. Elle honore une femme résistante exceptionnelle, dont les conseillers du 9^e ont déjà parlé, en termes d'engagement et de vie. C'est par ailleurs la première fois, à l'initiative de Mme la Maire, qu'une école du 9^e, située au 34 rue Buffault, portera le nom d'une femme résistante. La Mairie a souhaité mettre Mme Madeleine Pauliac en valeur pour ses qualités. Elle était la plus jeune des médecins de son époque. Elle s'est engagée au côté du général de Gaulle, puis a été envoyée en Pologne pour des activités de résistance. Ces points ont été soulignés par Mme Joséphine Missoffe, conseillère du 16^e arrondissement, et par les neveux de Mme Madeleine Pauliac, Philippe et Barbara Maynial.

M. Alexis Govciyan invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération, en précisant qu'ils auront l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris, et dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération de Paris, comme le précise Mme la Maire.

Mme la Maire ajoute que l'inauguration, à laquelle tous les conseillers seront invités, se tiendra en septembre 2024.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.32.

DÉLIBÉRATION 09.2024.020 (2024.DASCO.18) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (126 400 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (55 560 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (494 207 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo présente la délibération en indiquant qu'il s'agit de deux dotations complémentaires pour le collègue Paul Gauguin : une dotation de travaux de 14 000 et quelques euros et une dotation classique d'équipement de 1 175 euros, somme identique à celles d'un certain nombre de collèges de Paris.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.18.

DÉLIBÉRATION 09.2024.021 (2023.DFPE.27) - SUBVENTION (159 689 EUROS), AVENANT N° 4 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE « ATELIER BERLIOZ » 18 BIS RUE DE BRUXELLES (9^E).

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil présente cette délibération annuelle. Elle rappelle que l'atelier Berlioz est une halte-garderie qui accueille les enfants de 0 à 3 ans avant l'école. Elle invite les conseillers à voter une subvention de 159 689 euros pour 2024, en augmentation par rapport à 2023, ce qui est rare.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.27.

DÉLIBÉRATION 09.2024.022 (2024.DFPE.116) - SUBVENTIONS (106 994 EUROS) AVEC CONVENTIONS À SIX ASSOCIATIONS, POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITÉS PARTAGÉES, LUDIQUES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil présente la délibération en indiquant que ces associations sont bien connues. Il s'agit d'une subvention de 13 500 euros, équivalente à celle de 2023, pour l'association Tout Autre Chose, d'une subvention de 1 150 euros pour le groupe de parole Mosaïques9, et d'une subvention de 3 344 euros pour l'association Crescendo qui propose des ateliers pour les familles le samedi matin, dans le cadre des Poussins du Neuf, au rez-de-chaussée de la Mairie du 9^e. Mme Virginie Mergoil invite les conseillers à voter pour la délibération.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.116.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GERÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2023, PAR M. NICOLAS COUR, CONSEILLER DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Nicolas Cour présente ce point. Il rappelle que la délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit que la Mairie du 9^e arrondissement de Paris donne communication une fois par an, à la même époque, sur les occupations temporaires accordées. Il rappelle que dans quasiment 84 % des cas, ces mises à disposition ont été faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animation locale, soit au profit d'associations ou d'écoles afin de favoriser leur activité et leur développement. Il rappelle que cela concerne la salle Rossini, les salons Aguado, la salle du Conseil, la salle des mariages, la salle Émile Zola, le salon Charles Baron et la cour de la mairie. Le local des Poussins du Neuf ne fait pas l'objet d'une tarification mais d'une convention annuelle qui est passée avec ses occupants, la DFPE, l'association « Autour de bébé », la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et l'association Crescendo.

M. Nicolas Cour indique que, pour l'année 2023, 152 conventions d'occupation temporaire de salle ont été signées, contre 136 en 2022. Après deux années marquées par le Covid-19 et l'installation dans les différentes salles offertes à la mairie à l'époque d'un centre de dépistage et d'un centre de vaccination, la mise à disposition des salles de la mairie se rapproche de son épure d'avant la pandémie, ce qui se matérialise également en termes de recettes.

Parmi ces 152 mises à disposition de salles, 129 (88 %) l'ont été au bénéfice de 88 associations, ce qui traduit le soutien de la municipalité à la vie associative locale. 7 mises à disposition (5 %) ont également concerné des sociétés, dont des établissements scolaires privés ou des particuliers. Ces mises à disposition concernent principalement des réunions d'information ou de travail (66 %), des événements culturels (19 %), des moments de convivialité (15 %) et des cérémonies (5 %). Sur ces 152 mises à disposition, qui ont fait l'objet d'une convention, 127 l'ont été à titre gracieux et 25 ont fait l'objet de la tarification qui est prévue par les délibérations DDCT des 15 et 16 octobre 2012.

M. Nicolas Cour indique que la recette globale des locations en 2023 s'élève à 17 723 euros, contre 13 910 euros en 2022, 11 285 euros en 2021, 8 000 euros en 2020 et 21 057 euros en 2019. Les recettes se rapprochent ainsi petit à petit de celles d'avant la crise sanitaire.

M. Nicolas Cour conclut en indiquant que, conformément aux dispositions de la délibération énoncée, ces sommes ont été encaissées par la Mairie de Paris et seront partiellement réaffectées à l'état spécial d'arrondissement 2025 de la Mairie du 9^e arrondissement au titre de la dotation d'animation locale, de la même façon que sont affectées les sommes collectées lors des quêtes des mariages, appelées autrefois les fonds du Maire.

M. Nicolas Cour invite les conseillers à prendre acte de la présente communication.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Mme la Maire propose de passer à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION 09.2024.023 (2024.DAC.176) - SUBVENTIONS (321 000 EUROS) À DIX-HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET SIGNATURE DE DOUZE CONVENTIONS.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour présente la délibération en indiquant que, depuis plusieurs années, « L'art pour grandir » a permis de réunir enfants et familles autour de pratiques artistiques diverses. Les scènes à partager qui siègent dans l'arrondissement, au 13 bis rue Henry Monnier, y prennent part via un dispositif original, déjà évoqué l'année précédente, à savoir la mise en œuvre de lectures à haute voix de textes de théâtre contemporain jeunesse par les familles à leur domicile. Les objectifs de ce programme sont multiples : favoriser l'accès au théâtre, aux livres et à la lecture, développer la pratique artistique et les liens intergénérationnels. M. Nicolas Cour informe qu'en 2021, 76 familles ont participé à ce dispositif. Chaque année, des familles sont invitées au festival d'Avignon dans le cadre d'« Avignon, enfants à l'honneur ». Afin de continuer à lire et dire le théâtre en famille en ouvrant son foyer à un artiste, il est proposé de voter une subvention 6 000 euros, destinée à cette association.

M. Nicolas Cour ajoute que, toujours dans le cadre de « L'art pour grandir », l'association Thanks for Nothing, qui a été fondée en 2017 et qui réside dans l'arrondissement au 18 cité de Trévisé, sollicite une subvention afin de poursuivre ses projets artistiques et solidaires, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'étendre sa zone géographique d'intervention.

En 2023, ce programme a touché des publics très diversifiés, de tous les âges, dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation et dans les facs, en collaborant avec la Fondation Falret pour la santé mentale, Hoptisoins pour les équipes soignantes de l'APHP, Chemins d'avenirs pour l'avenir des jeunes en milieu rural, UniR pour les jeunes réfugiés, et les Petits Frères des Pauvres. Cette association a travaillé en 2023 avec plus de 900 personnes pour des visites pédagogiques, et plus de 1 500 jeunes ont pu se familiariser avec des galeries d'art. M. Nicolas Cour propose de leur accorder une subvention de 4 000 euros.

M. Nicolas Cour invite les conseillers à voter en faveur de ces délibérations.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.176.

DÉLIBÉRATION 09.2024.024 (2024.DAC.333) - SUBVENTIONS (90 0000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour présente la délibération en rappelant que le contexte des dernières années a été particulièrement difficile pour les salles de cinéma, et d'autant plus pour les structures indépendantes que la Mairie du 9^e soutient très fortement. À ce titre, son engagement en faveur des cinémas indépendants parisiens est plus que jamais important. Le 9^e arrondissement a la chance de compter parmi ses salles de projection deux cinémas indépendants, le Max Linder sur les grands boulevards et Les 5 Caumartin rue Saint-Lazare, avec lesquels la Mairie propose deux offres intéressantes pour les détenteurs du Pass Culture Neuf. M. Nicolas Cour précise qu'il s'agit d'un pass gratuit qui permet de bénéficier d'offres dans les établissements culturels, cinémas et théâtres de l'arrondissement.

M. Nicolas Cour informe que cette délibération vise à attribuer, comme en 2023, une subvention de fonctionnement de 35 000 euros au Max Linder, qui lui permettra de proposer davantage de projections à destination des jeunes publics, de rétrospectives sur les grands auteurs, ainsi que des rencontres et échanges à l'issue des projections. Quant aux 5 Caumartin, il s'agit d'une subvention de 20 000 euros, à hauteur de ce qui lui a été attribué les années précédentes avec la Ville. Ce cinéma ambitionne de continuer à proposer une offre tarifaire à destination de publics plus jeunes et plus diversifiés. Cette structure envisage également de proposer des documentaires engagés et une programmation bimensuelle de soirées autour de courts métrages. M. Nicolas Cour ajoute que le cinéma des 5 Caumartin a récemment installé une boîte à livres dans son hall où il est possible d'y déposer les ouvrages non utilisés pour en faire profiter d'autres personnes.

M. Nicolas Cour invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.333.

DÉLIBÉRATION 09.2024.025 (2024.DDCT.48) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) « SITES DE FESTIVITÉS » ATTRIBUÉE AU 9^E ARRONDISSEMENT.
Rapporteuse : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain présente la délibération. Elle informe que la Mairie du 9^e va se transformer du 26 juillet au 8 septembre en « site de festivités » de proximité à l'occasion des JOP, parmi 26 sites de festivités à Paris. Les Jeux se déploieront dans la cour, le jardin et les salons Aguado, avec des représentations dans la salle du Conseil. L'objectif est de faire vivre les Jeux. Il y aura un écran géant où seront retransmis les JO. L'exécutif a souhaité que la mairie accueille des animations tout au long de l'été, avec des dimensions culturelles et sportives. Il existe un fonds d'animation locale exceptionnel pour ces sites et une enveloppe allouée de 10 000 euros pour le 9^e arrondissement. Ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets de façon à ouvrir une pluralité d'activités pour la diversité de tous les publics. Cette démarche a été réalisée dans le respect de l'intérêt public local du projet soutenu, des principes de la République et des valeurs du service public parisien, de l'envoi du compte rendu de l'emploi des fonds alloués et du principe de transparence à l'égard des associations du territoire.

Lancée le 30 octobre 2023, cette étape a été clôturée pour la Mairie du 9^e le 8 décembre 2023 avec un total de quinze candidatures. Parmi elles, quatre acteurs ont été retenus :

- le collectif Unissons, qui propose le spectacle Soul Trip de pop franco-britannique pour 1 550 euros ;
- la compagnie Les Écriés, qui joue la pièce de Luis Sepulveda « Un doute et une certitude » questionnant l'opposition supposée entre art et sport pour 1 280 euros ;
- l'association Dodona, qui présente deux concerts avec la soprano Blerta Zhegu et le pianiste Daniel Propper pour un total de 6 170 euros ;
- l'association Girlfight conseil de vie, qui donne des cours de sport collectif, boot camp et pilates pour tous niveaux et pour tous, des femmes enceintes aux seniors, pour un montant de 1 000 euros.

Au total, l'enveloppe mise à disposition de la Mairie du 9^e a été complètement utilisée. Ce financement est une opportunité d'offrir une programmation variée pour les jeunes, les familles et les seniors, et de donner la chance aux associations de se faire connaître.

Au-delà de cette opération, la Mairie du 9^e a de son côté programmé de nombreux autres acteurs de l'arrondissement, associations et artistes. Les visiteurs du site pourront ainsi avoir accès gratuitement à des cours de yoga construits autour des valeurs olympiques et paralympiques, avec des séances familiales et pour adultes, des cours de gym suédoise proposés par l'association Swedish Fit du 9^e arrondissement, une démonstration de touch rugby proposée par l'association Judokan 9 à destination de plus, des ateliers de lecture et de jeux de société pour les enfants animés par les bibliothèques de l'arrondissement. La Mairie du 9^e arrondissement accueillera également les centres de loisirs en salle Rossini, proposera des ateliers sportifs, de street dance, ainsi que des ateliers de loisirs créatifs autour du thème des Jeux olympiques et paralympiques.

Une séance de cinéma en plein-air sera programmée également dans la cour de la mairie avec la projection du film Astérix aux Jeux olympiques. Enfin, une trentaine de prestations artistiques sont inscrites dans le festival Neuvième en scène, qui revient pour une 2^e édition. Cette année encore, la programmation touchera toute les tranches d'âge, des familles aux seniors, incluant également des séances dédiées aux centres de loisirs. La Mairie du 9^e arrondissement aura le plaisir de collaborer en 2024 avec le théâtre du Châtelet qui proposera une quinzaine de représentations. Il sera ainsi possible d'assister à des battles de danse contemporaine, des ateliers de hip-hop par l'association Battle pro, des concerts par les Alumni de la classe jazz du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, des initiations de claquettes par Aurélien Lehmann de l'école Tap Dance Paris, des initiations aux arts du cirque par deux circassiens de la compagnie Pré o coupé, avec une démonstration de jonglerie musicale, un récital à l'accordéon par Théo Oud, révélation soliste instrumentale des Victoires de la musique classique 2023, des initiations et démonstrations de murga et de tango par Irene Moraglio et Patrice Meissirel, un récital de piano pour comédie musicale par un duo chanteur-chanteuse. Comme en 2023, il y aura aussi des talents amateurs ou professionnels du 9^e arrondissement sur scène, des comédies musicales et même de la ventriloquerie. Le spectacle « Aire de jeux », créé spécialement pour les JO et labellisé « Olympiade culturelle » et « Impact 2024 », sera joué dans la cour de la mairie.

Il s'agit d'un planning très complet pour satisfaire tout le monde, les grands et les petits, et faire découvrir de nouvelles activités et de nouveaux acteurs au 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain invite ses collègues à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire la remercie.

Concernant Neuvième en scène, M. Nicolas Cour indique qu'un appel à projets a été lancé et que la programmation est en construction.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.48.

DÉLIBÉRATION 09.2024.026 (2024.DJS.9) - SUBVENTIONS (86 800 EUROS) À 11 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALISÉES DU 9^E.

Rapporteuse : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain présente le projet de délibération qui a pour objet de verser des subventions de fonctionnement aux associations sportives locales pour un montant total de 86 800 euros. Il s'agit du club d'escrime de la Tour d'Auvergne, du Boxing Athletic Club, de l'OMS9, du SCUF, du Sporting Club Paris Volley, des associations sportives scolaires du collège Jacques Decour, du collège Gauguin, du lycée de la Grande Batelière, du lycée Lamartine et du lycée Quinet, et du Dauphin Subaquatique Club qui aide considérablement la Mairie du 9^e concernant le Tournoi des écoles et les baptêmes de plongée au printemps du sport. Mme Adeline Guillemain indique que ces subventions sont identiques à celles versées les années précédentes.

La subvention la plus importante est allouée au club d'escrime de la Tour d'Auvergne, présidé par Nicolas Piofret, un des clubs ayant le plus de licenciés en France, qui compte plus de 500 adhérents qui s'entraînent au centre sportif de la rue Buffault.

Mme Adeline Guillemain invite les conseillers à voter pour cette subvention.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.9.

DÉLIBÉRATION 09.2024.027 (2024.DPMP.1) - SUBVENTIONS (30 2000 EUROS) ET CONVENTIONS À 102 ASSOCIATIONS ET SCOOP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.

Rapporteure : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain présente la délibération. Elle explique que Ville Vie Vacances est un dispositif municipal qui permet à des jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans, habitant prioritairement dans les quartiers populaires et qui restent dans la capitale durant les vacances, d'accéder à des activités sur l'espace public ou au pied des immeubles tout au long de l'été. Pour l'édition 2024, la Ville de Paris finance 102 associations à hauteur de 304 000 euros. Une structure du 9^e arrondissement, Mosaïques9, fait partie des bénéficiaires. Elle recevra, comme en 2023, 4 000 euros pour la mise en œuvre de trois projets.

Le premier projet est « En route vers l'autonomie ». Il s'agit de proposer aux jeunes qui n'auront plus cours dès juin, pour tout l'été, de créer leur programme, de les impliquer entièrement dans la création de leurs vacances, trouver des idées d'activités, de sorties et de soirées, puis de les accompagner dans la réservation de leurs activités. Cette action se déroulera entre le 19 juin et le 31 août et s'adressera à 40 jeunes, dont 20 filles, âgés de 11 à 15 ans.

Le deuxième projet est « Jeunes à Solidays ». Réalisé en 2023, il a été bénéfique et positif sur la sensibilisation à la sexualité et à la cause LGBT. Il s'agit d'un séjour dédié à la prévention et à la lutte contre le sida et toutes les MST. Le financement du festival est versé à l'association Solidarité Sida, ce qui engendre un beau message aux jeunes participant à la sensibilisation de cette cause. Cette action se déroulera du 23 au 25 juin et s'adressera à 8 jeunes, dont 4 filles, âgés de 16 à 18 ans.

Le dernier projet est « Sport pour tous et toutes ». Dans le cadre des Jeux olympiques, pendant tout l'été, il s'agit de proposer aux jeunes un projet qui mettra à l'honneur les sports peu connus et les sports dits réservés aux garçons, avec la proposition d'activités comme aller voir un match de foot ou de basket. La demande de filles et de garçons est forte. Ce projet se déroulera entre le 20 juin et le 31 août et s'adressera à 20 jeunes, dont 15 filles.

Mme la Maire la remercie pour cette présentation très complète. En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DPMP.1.

DÉLIBÉRATION 09.2024.028 (2024.SG.23) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE PARIS ET EQUIP POUR LA MISE À DISPOSITION D'ESPACES PERMETTANT L'INSTALLATION DE 52 CASIERS SPORTIFS DANS PARIS.

Rapporteuse : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain présente le projet de délibération qui a pour objet de conclure une convention entre la Ville et la société Équip, pour installer 52 casiers sportifs sur l'espace public. Ces casiers permettront de stocker du matériel sportif comme des ballons fournis par Décathlon. L'accès aux casiers et la mise à disposition des accessoires, via une ouverture télécommandable depuis une application numérique, seront gratuits pour les Parisiens. Le 9^e est concerné sur deux sites. Un casier devrait être installé au TEP Duperré sur le terrain de basket du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025, et un autre sur la zone de festivités pendant les Jeux olympiques du 16 juillet au 8 septembre. Mme Adeline Guillemain précise que les emplacements des casiers ne sont pas exactement connus, et que la liste du matériel sportif qui y sera stocké n'est pas indiquée. Elle imagine qu'il s'agira de ballons de basket à côté de Duperré. L'accès aux casiers et la mise à disposition des accessoires étant gratuits, Mme Adeline Guillemain s'interroge quant à l'avantage que cette entreprise retire de cette opération. Sans polémiquer, il s'agit de demander plus de détail sur ce projet.

Mme Adeline Guillemain invite les conseillers à voter favorablement.

Mme la Maire imagine que les casiers ne seront pas mis n'importe où, mais seront circonscrits à la mairie et au terrain Duperré, dédié au basket. Elle demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Camille Vizioz-Brami demande si la MVAC, rue Victor Massé, avait été identifiée comme lieu pour y installer un des casiers.

Mme la Maire répond que cela n'a pas été le cas. Elle précise qu'au terrain Duperré, il est possible d'y laisser les ballons. Elle ajoute que la MVAC accueillera le relais de la flamme.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.SG.23.

DÉLIBÉRATION 09.2024.029 (2024.DAE.113) - PIEDS D'IMMEUBLES DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX D'ELOGIE-SIEMP : GARANTIE À HAUTEUR DE 50 % DU SERVICE DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT D'UN EMPRUNT DE 19 209 398 EUROS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard présente la délibération liée au bailleur Élogie-Siemp qui a souscrit un prêt de 19 millions d'euros auprès de la Caisse d'épargne pour financer la création de locaux commerciaux et d'activités dans des résidences sociales parisiennes, dont deux dans le 9^e arrondissement, au 43 rue de Châteaudun et au 11 rue Bergère. Il rappelle que ces adresses figuraient dans une délibération quelques années auparavant pour les achats.

Il s'agit désormais de financer la mise en place de ces locaux commerciaux. M. Jean-Pierre Plagnard indique que le projet de délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour la totalité de sa durée, vingt ans, du service des intérêts et de l'amortissement de son prêt à hauteur de 50 %, soit environ 9 millions d'euros au taux de 3,45 % l'an. M. Jean-Pierre Plagnard souligne que le prêt pour le local commercial du 43 rue de Châteaudun s'élève à 326 000 euros, et celui pour le local commercial du 11 rue Bergère, à 2 053 000 euros.

M. Jean-Pierre Plagnard note un problème à la lecture du document. Il cite l'article 4 sur les garanties, qui indique que la validité du prêt est subordonnée à la régularisation des garanties en question. M. Jean-Pierre Plagnard informe que la date d'établissement était le 21 juillet 2023, et qu'ils sont donc hors délai.

Mme la Maire constate que la délibération est caduque et propose donc de voter défavorablement. Elle précise que ce n'est pas la première fois pour une délibération concernant le logement. Elle ajoute que la Mairie du 9^e en fera part aux services de la Ville dès le lendemain matin.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DAE.113.

DÉLIBÉRATION 09.2024.030 (2024.DLH.100) - CONVENTION PARISIENNE DE GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard présente le contexte. Le logement est devenu au fil des ans l'un des sujets de préoccupation majeure des Français et des Parisiens. Les derniers chiffres connus indiquent un nombre stable de 1,4 million de logements à Paris, mais il existe dans le même temps une hausse permanente du nombre de demandeurs de logements. Plus de 258 000 familles demandent des logements sociaux à Paris, en sachant que la Ville dispose d'un parc de 265 000 logements sociaux, le nombre de logements correspondant ainsi à peu près au nombre de demandeurs. Dans ce contexte, la qualité de l'attribution des logements sociaux est primordiale, notamment dans un contexte où de nombreux logements sociaux produits durant le 20^e siècle sont en cours de lourdes rénovations nécessitant des relogements de locataires, ce qui vient minorer le taux de rotation déjà très faible, inférieur à 4 % l'an. Lorsque des logements sociaux sont disponibles, ils ne sont pas toujours attribués à de nouveaux demandeurs mais souvent à des personnes dont le logement est en train d'être refait. M. Jean-Pierre Plagnard souligne dans ce contexte le très faible volume des logements attribués par les mairies d'arrondissement qui sont, par définition, celles qui reçoivent et qui connaissent le mieux les demandeurs. Ce point a été souligné par l'ensemble des mairies. Dans le 9^e arrondissement, en 2022, 109 logements ont été attribués, notamment grâce à la livraison de deux immeubles. Parmi ces 109 logements, la Mairie du 9^e en a attribué 19. M. Jean-Pierre Plagnard ne dispose pas encore des chiffres consolidés des attributions de logements pour l'arrondissement en 2023. Il informe toutefois de l'existence de deux nouvelles livraisons d'immeubles dans l'arrondissement en 2023, et du fait que la Mairie du 9^e n'a attribué que 13 logements.

Depuis le début de l'année 2024, la Mairie du 9^e n'a attribué que 3 logements. Le document indique que, sur 265 000 logements du parc social, 70 000 rentrent dans le périmètre d'attribution de la Ville et des arrondissements, ce qui produirait 2 100 attributions pour la collectivité en 2024. M. Jean-Pierre Plagnard explique que ces attributions concernent toutes les mairies d'arrondissement ainsi que la mairie centrale, et l'ensemble de Paris. Le sujet des attributions est donc, pour les habitants et la Mairie du 9^e, un sujet majeur.

M. Jean-Pierre Plagnard en arrive à l'objet de la délibération. Elle s'inscrit dans les obligations de la loi Élan de 2018. Parmi les novations apportées par cette loi figure le passage d'une gestion des attributions des logements selon une méthode dite de stock, à une gestion dite de flux. Schématiquement, la gestion dite de stock a pour principe que le propriétaire ou le financeur de chaque logement est son attributaire. Suite à la construction ou la préemption d'un logement, le propriétaire ou le financeur l'attribue à un demandeur de logement, et à chaque renouvellement de bail, il choisit un nouveau locataire. La gestion en flux part du principe que le bailleur est capable, selon la répartition entre les propriétaires du parc qu'il gère, chaque année, selon le taux de rotation, qui est assez stable, des locataires, d'identifier le nombre de logements qui devront être proposés à chaque propriétaire ou financeur pour qu'il les attribue. M. Jean-Pierre Plagnard explique que les logements ne sont désormais plus flagués pour des attributaires, et qu'il s'agit d'un stock réparti par le bailleur social en fonction des droits de chacun.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il leur est demandé aujourd'hui, suite à plusieurs réunions rassemblant les principaux bailleurs sociaux de la Ville, la Préfecture, les services de la Ville ainsi que les représentants des arrondissements, d'autoriser la Ville de Paris à signer, au nom de l'ensemble des arrondissements, une convention identique pour chaque bailleur gérant des logements sociaux à Paris.

Pour opérer ce passage à la gestion en flux, certains principes sont définis par la réglementation. La part de l'État est fixée à 30 % du flux. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que l'État a comme responsabilité de loger des Dalos. Concernant les 30 %, il s'agit de 25 % pour les Dalos et de 5 % pour les fonctionnaires de l'État. Il s'agit ensuite de l'assiette des logements soumise à la gestion en flux, ce qui est défini dans les textes, et du calendrier. La loi a laissé d'autres principes ouverts, pouvant faire l'objet de préconisations de la conférence du logement afin de coordonner le passage à la gestion en flux dans un cadre concerté. Il s'agit des modalités de conversion, des objectifs qualitatifs, de la méthode de décompte et du suivi. Sont donc concernés par la gestion en flux, l'ensemble du parc social des logements familiaux, à l'exception des logements réservés au profit des personnes relevant de la Défense nationale, de la Sécurité intérieure et des établissements publics de santé, des logements gérés par les bailleurs dans le cadre des mutations internes liées au parcours résidentiel avec une cible de 20 % des logements disponibles. Le suivi des orientations et attributions des logements sociaux à Paris pour les différents réservataires, dont la Ville de Paris, sera effectué par un outil informatique dédié, développé par la Ville de Paris, le GEF 75, alimenté directement par les bailleurs sociaux. M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'on leur promet une vraie transparence, y compris des listings, précis, comprenant l'adresse et le réservataire.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'ils peuvent espérer, grâce à ces nouveaux outils, une plus grande transparence pour suivre les attributions arrondissement par arrondissement. Il note que le texte reprend à plusieurs endroits la notion d'équité entre les arrondissements, notamment dans le cadre des mutations. Ce point sera à contrôler avec attention chaque année. M. Jean-Pierre Plagnard imagine que certains arrondissements sont préférés par certaines personnes pour y loger, et préconise d'éviter que les mutations arrivent toujours dans les mêmes arrondissements.

M. Jean-Pierre Plagnard aborde un autre point d'attention, à savoir la motivation à produire du logement social. Jusqu'à présent, l'entité qui finançait le logement attribuait le logement. Le risque avec cette nouvelle méthode est que le financement des nouveaux logements ne produise pas des droits immédiats qui seront au contraire dilués et différés dans le temps. Le risque pèse sur la motivation à produire de nouveaux logements. Il peut être objecté que la gestion des parcours résidentiels dans le parc social ne se fasse plus en concertation avec les mairies d'arrondissement, comme c'était le cas jusqu'à présent. Surtout, la Mairie du 9^e n'a pas obtenu de simulations du nombre de logements à attribuer dans les prochaines années. M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'ils avaient demandé d'appliquer le modèle aux années précédentes, pour vérifier que les quatre ou cinq années précédentes, le nombre d'appartements à attribuer serait équivalent selon les deux méthodes de répartition. Il explique que, compte tenu du faible nombre de logements, une baisse de 20 à 30 % serait catastrophique.

M. Jean-Pierre Plagnard regrette aussi que la Ville, dans le cadre d'une politique dite de mixité sociale, retienne le ratio de 35 % de PLAI, 25 % de PLS et 40 % de PLUS pour l'attribution à la Ville par les bailleurs sociaux. Cela diminue le pourcentage des PLS pour les classes moyennes, notamment les familles des travailleurs dits essentiels. Néanmoins, la demande de la Mairie du 9^e de gestion des arrondis dans le calcul des pourcentages devrait être favorable aux arrondissements tels que le 9^e, avec l'engagement pris par le bailleur que ces arrondis seront gérés à l'unité supérieure pour les premières attributions. M. Jean-Pierre Plagnard explique que c'est très bien, puisque cela permettra de couper les cheveux en quatre et qu'il y aura autant de conventions que de bailleurs sociaux. Il cite les trois principaux : Paris Habitat, RIVP et Élogie-Siemp. Il s'agit d'un nombre entier, avec un petit arrondi. Mais pour tous les autres, il ne s'agira que d'arrondis. Il est important que l'arrondi soit systématiquement fait à l'unité supérieure. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'à l'échelle de l'arrondissement, lorsque le pourcentage de flux annuel de logements orientés est faible, le bailleur retiendra l'arrondi supérieur, permettant d'aboutir au nombre entier de logements le plus élevé, ou sur la période 2024-2026 orientera les logements alternativement vers les réservataires minoritaires de l'arrondissement pour respecter une équité. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'en cas d'échec d'une première liste d'attributaires dans la commission du bailleur social, ils seront autorisés à présenter une deuxième liste complémentaire. Il rappelle qu'environ 40 % des personnes à qui sont attribués des logements sociaux les refusent, d'où l'importance de cette deuxième liste.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une source de préoccupation, que cela n'existait pas avant la période du Covid et que cela s'est accentué par la suite. Elle le remercie pour ses explications et demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Pierre Maurin informe que le groupe Les Républicains et Centristes - Demain Paris souhaite que davantage de logements sociaux soient attribués aux gens qui font un métier essentiel et travaillent pour Paris. Il constate quelques progrès, mais que l'objectif de loger les gens qui travaillent pour Paris (policiers, instituteurs, assistants maternelles) n'est pas encore atteint. S'il n'est pas contre cette délibération, M. Pierre Maurin préconise d'améliorer la politique d'attribution des logements sociaux en faveur des classes moyennes et des familles pour garder les gens à Paris, en sachant que 12 000 personnes quittent la capitale chaque année.

Mme la Maire le remercie en précisant que l'exécutif partage cet objectif.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.100.

DÉLIBÉRATION 09.2024.031 (2024.DAE.114) - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTIONS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit d'une délibération assez simple puisqu'elle concerne le renouvellement des emplacements commerciaux du domaine public dont l'autorisation d'occupation arrive à échéance. Il évoque l'information qui avait été publiée sur le site Paris.fr, le 5 juin 2023, pour 76 emplacements vacants. Dans le 9^e arrondissement, l'emplacement à renouveler est celui du kiosque de 4 m² au 23 boulevard Haussmann, exploité par M. Mardoche Berrebi et dédié à de l'artisanat d'art. Il est proposé de voter en faveur de ce renouvellement.

Mme la Maire le remercie. En l'absence de demande d'intervention, elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.114.

Mme la Maire souhaite bonne chance à M. Mardoche Berrebi dans la poursuite de ses activités.

DÉLIBÉRATION 09.2024.032 (2024.DPE.22) - SUBVENTIONS (45 300 EUROS) À SEPT ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ ET SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS ET UN AVENANT.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit de subventions à hauteur de 45 300 euros à sept associations parisiennes. Pour le 9^e arrondissement, la subvention est à hauteur de 9 000 euros pour l'exercice 2024 en faveur de l'association L'Accueillette du 9^e, dont il a souvent été question à l'occasion de précédentes séances du Conseil, et qui a commencé à œuvrer dans le 9^e avec tout le soutien de la Mairie depuis le départ. M. Jean-Baptiste Gardes salue l'action particulièrement dynamique de M. Laurent Marcoz, son président.

Il s'agit d'installer des composteurs de quartier dans l'arrondissement, ce qui a été fait récemment dans les jardins de la bibliothèque Louise Walser-Gaillard, rue Chaptal. Ces composteurs permettront aux habitants d'y déposer leurs déchets alimentaires pour qu'ils soient recyclés. Au total, 450 contributeurs réguliers et 23 bénévoles sont investis dans cette association. M. Jean-Baptiste Gardes souligne qu'il s'agit d'une très belle association de quartier, avec laquelle la Mairie du 9^e travaille depuis plusieurs années en confiance et dont le savoir-faire s'est élargi à d'autres arrondissements.

M. Jean-Baptiste Gardes regrette que cette subvention pour L'Accueillette qui a vraiment des actions concrètes sur le terrain et pour les habitants et qui compte plusieurs centaines de contributeurs, soit limitée à 9 000 euros, soit à peine 20 % des 39 985 euros que l'association avait demandés, avec le soutien de la Mairie du 9^e, alors que les six autres associations se voient octroyer 40 à 100 % des sommes qu'elles avaient demandées.

Malgré tout, M. Jean-Baptiste Gardes annonce qu'ils voteront en faveur de la délibération, en regrettant le manque de moyens supplémentaires pour cette association qui ne fait pas seulement de la sensibilisation au recyclage des déchets mais qui accompagne les habitants dans cette démarche.

Mme la Maire le remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DPE.22.

Mme la Maire ajoute qu'ils continueront à se battre pour obtenir plus de crédits pour cette association qui fait un travail remarquable.

QUESTION Q.09.2024.034 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA POSE D'UNE MÉDUSE DANS LE 9^E.

Mme Camille Vizioz-Brami explique que la méduse en question est un objet qui permet de mesurer le bruit et de mieux percevoir la pollution sonore à Paris. Ce sujet a été évoqué lors du dernier comité de lutte contre le bruit, le 25 mars. Elle demande des informations relatives à l'installation de cette méduse dans le 9^e arrondissement, place Enesco.

Mme Adeline Guillemain la remercie. Elle rappelle que la création du Comité local de lutte contre le bruit avait été votée et adoptée lors du Conseil du 9^e arrondissement du 6 novembre 2023. Ce comité a pour objectif de traiter collégalement des sujets ayant trait aux nuisances sonores en associant les élus, les habitants, les usagers des transports, les opérateurs privés, la Police nationale et la Police municipale. Le bruit constitue une des préoccupations majeures des Français, et particulièrement des Parisiennes et des Parisiens, dans leur vie quotidienne, que ce soit au sein de leur logement, dans leurs déplacements, au cours de leurs activités de loisirs ou sur leur lieu de travail. La vocation de ce comité local de lutte contre le bruit est de se réunir trimestriellement sur des thématiques définies préalablement pour faire le point sur les leviers et outils réglementaires, parfois technologiques, à mettre en œuvre pour mieux identifier et contrôler les sources de nuisance sonore.

Dans le 9^e arrondissement, avec les habitants, la Mairie échange sur ce sujet, le bruit constituant une préoccupation majeure, que ce soit au sein de leur logement ou dans les déplacements. La santé environnementale et la lutte contre le bruit imposent d'agir sur de nombreux leviers, tels que les aménagements raisonnés, la décarbonation ou la qualité de l'air. Cela est fait dans le 9^e arrondissement de façon concertée et réfléchie. Mme Adeline Guillemain précise que les plaintes pour nuisances sonores sont en grande partie liées à l'exploitation des terrasses estivales, le 9^e arrondissement étant le deuxième arrondissement en nombre de demandes. Une minorité d'établissements sont en infraction au règlement des étalages et terrasses parisiens. Ils exploitent des terrasses estivales de façon permanente malgré des verbalisations à répétition de la Police municipale.

Mme Adeline Guillemain explique que le dispositif « Méduse », développé depuis 2016 par Bruitparif, permet de sourcer et d'évaluer le bruit et son origine. Ce dispositif breveté détermine le niveau sonore, mais surtout les directions principales des sources d'émission. La technologie Méduse a inspiré le développement du prototype de radar sonore Hydre, conçu par Bruitparif, qui est actuellement testé dans le cadre de l'expérimentation en cours au niveau national de contrôle sanction automatisé des émissions sonores des véhicules.

Mme Adeline Guillemain indique que, lors du dernier comité local de lutte contre le bruit du 9^e arrondissement le 25 mars 2024, Mme la Maire a proposé d'expérimenter la mise en place avant l'été de deux méduses Bruitparif avenue Trudaine et place Enesco. Les données issues de ces méduses ne pourront pas servir de base à une verbalisation par la Police. Cependant, elles seront disponibles publiquement et pourront permettre d'aider la police municipale parisienne dans son travail quotidien, notamment dans l'identification des jours et des horaires au cours desquels les nuisances sonores sont les plus importantes dans les secteurs où les méduses seront installées. Après avoir reçu confirmation des services techniques que les méduses pourraient être fixées sur les candélabres, la Mairie du 9^e a passé commande à Bruitparif de deux capteurs Méduse, l'installation étant prévue d'ici l'été. Pour pallier le besoin de radars sonores, la Mairie du 9^e fera également l'acquisition de deux sonomètres verbalisateurs de classe I pour en doter la police municipale du 9^e arrondissement. Mme Adeline Guillemain explique que quatre dispositifs de contrôle et de verbalisation des nuisances sonores seront ainsi déployés dans le 9^e arrondissement, financés par la mairie d'arrondissement pour un montant de près de 34 000 euros.

Mme la Maire informe que les devis ont été établis et les emplacements ont été choisis et validés. La DPMP et son directeur sont très contents de l'acquisition de sonomètres. Malgré le coût de 34 000 euros, ce projet va être réalisé compte tenu de l'enjeu de santé publique et pour assurer la tranquillité des riverains.

Mme Camille Vizioz-Brami les remercie pour cette réponse complète.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

*Lors du dernier comité de lutte contre le bruit du 9^e arrondissement, il a été question de la pose d'une méduse place Georges Enesco pour aller plus loin dans la compréhension des nuisances sonores. Bruitparif a mis au point ce dispositif innovant, la « **méduse** », qui est doté de 4 microphones et qui détermine plusieurs fois par seconde d'où provient le bruit dominant. En projetant ensuite ces « niveaux localisés » sur une visualisation à 360°, il devient alors possible de « voir le bruit ». Avez-vous des informations supplémentaires à nous partager ?*

VOEU V.09.2024.035 - VOEU PROPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET LES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE CLASSES À LA RENTRÉE 2024 DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami précise que ce vœu a été déposé par le groupe majoritaire Paris en commun dans différents arrondissements de la capitale, le 9^e n'étant pas le seul arrondissement à être victime de la suppression de classes à la rentrée 2024.

Mme Camille Vizioz-Brami cite les différents considérants et les attendus du vœu.

Mme la Maire passe la parole à son Premier adjoint, en charge de la vie scolaire, pour lui répondre.

M. Sébastien Dulermo annonce qu'il reprendra le seul considérant qui concerne le 9^e arrondissement, indiquant que, dans le 9^e arrondissement, pas moins de 5 classes seront fermées à la rentrée 2024 au détriment des familles. Il indique que ce vœu arrive au mois de mai alors que le travail que l'exécutif du 9^e mène avec le rectorat et la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris a débuté dès la fin de l'année 2023 pour la rentrée scolaire de septembre 2024. Le rectorat n'avait pas annoncé cinq mais huit classes au départ. Il y a donc eu un long travail, de nombreux appels et de nombreux courriers de Mme la Maire pour arriver à faire baisser de huit à cinq ce nombre de fermetures de classe dans le 9^e arrondissement. M. Sébastien Dulermo explique que ces fermetures sont aussi liées à une structure de l'école et à une situation particulière. Quand des personnes partent à la retraite, il s'agit d'essayer d'orienter les fermetures de classe pour ne pas pénaliser les agents qui seraient en place pour un an avant de repartir dans le flot commun des professeurs et d'être affectés ailleurs dans Paris. L'exécutif essaie ainsi de faire ce travail assez fin avec le rectorat et les directeurs d'école. M. Sébastien Dulermo confirme qu'il préférerait qu'aucune classe ne ferme. Concernant les cinq classes citées, un travail se poursuit, en espérant que toutes ne fermeront pas. Il rappelle le passage de huit à cinq classes, ce qui constitue une petite victoire. M. Sébastien Dulermo considère ensuite que le vœu est un peu tardif alors que la rentrée est en septembre et que le CDEN de février a déjà eu lieu.

M. Pierre Maurin indique qu'ils partagent tous ces considérations sur la fermeture des classes, sur la situation des enseignants en France qui sont insuffisamment payés, sur les parents qui sont préoccupés.

Il demande à l'exécutif parisien, notamment Mme Anne Hidalgo, de s'interroger sur l'origine de cette situation et s'il n'en est pas un peu responsable. Il note que des familles partent de Paris chaque année. Il souligne une baisse des investissements de l'exécutif parisien depuis plusieurs années. Il explique que, sans investir suffisamment dans les établissements scolaires, sans garantir une attractivité pour les parents, sans politique sociale du logement en faveur des familles, des classes moyennes quittent Paris pour la banlieue où Mme Valérie Pécresse investit massivement en les voyant arriver. Il confie être attristé par ce constat alors que les investissements en question sont majeurs pour l'éducation et pour l'avenir de leurs enfants. M. Pierre Maurin annonce qu'il ne votera pas contre son vœu parce qu'ils partagent tous l'objectif global et qu'ils sont tous préoccupés par la fermeture de classes. Il souligne le passage bienvenu de huit à cinq fermetures de classe. Il annonce qu'il s'abstiendra en indiquant que la politique familiale qui a été mise en place depuis une dizaine d'années à Paris n'est pas une politique en faveur des familles.

Mme la Maire le remercie et annonce que l'exécutif ne votera pas ce vœu en l'état. Elle réaffirme qu'ils continueront à se battre pour obtenir une ouverture de classes de maternelle rue Milton et rue de la Grange Batelière, en rappelant la fermeture en école élémentaire, des départs en retraite et des effectifs moins conséquents. Elle ajoute qu'ils ont les arguments pour cela. Concernant les collèges, elle réaffirme qu'ils continueront à se battre pour obtenir une ouverture en 5^e à Gauguin puisque les effectifs actuels de 6^e sont très importants et les classes surchargées, en précisant que les discussions avec le rectorat ne sont pas terminées. Elle rappelle qu'ils se sont déjà battus pour obtenir le passage du nombre de fermetures de huit à cinq, ainsi que la réouverture de la classe de l'école Victoire, et confirme qu'ils poursuivront ce travail long et fastidieux. Elle ajoute que le 9^e est le seul arrondissement de Paris dont la population augmente chaque année. Les effectifs sont stables dans les maternelles, ce qui est encourageant pour l'avenir. Il existe toutefois des difficultés en termes d'effectifs en fin d'école élémentaire, ce qui est la suite logique de la situation en cours depuis dix ans. Mme la Maire répète qu'ils continueront d'être extrêmement vigilants et que leur engagement pour l'école et pour donner les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants est total et est une des priorités absolues de l'exécutif.

Mme Camille Vizioz-Brami la remercie. Elle répond à M. Pierre Maurin qu'elle entend sa remarque sur les investissements, mais indique qu'il s'agit d'un problème national et pas seulement parisien. Elle rappelle que le prix de la cantine à Paris est de 73 centimes, ce qui est un geste fort de la Maire de Paris en matière d'investissement dans la politique familiale. Elle évoque aussi le temps périscolaire qui permet un apprentissage gratuit à tous les petits Parisiens et Parisiennes, et une ouverture à d'autres possibilités d'apprentissage. Elle affirme qu'il existe un investissement. Elle explique que le vœu alerte sur le service public qui leur est cher, en tant que républicains et puisque l'école de la République est le ciment de la laïcité. Elle rappelle que, si les perspectives se maintiennent, dans dix ans, 50 % des collégiens seront dans le privé à Paris, en notant qu'il ne s'agit pas forcément de ce qui est souhaité collectivement. Elle reconnaît que le vœu arrive peut-être tard mais rappelle qu'un vœu allant dans ce sens avait été déposé en décembre 2023, pour lequel l'exécutif du 9^e avait voté contre. Ce vœu est ainsi une étape supplémentaire pour alerter sur le détricotage de l'école publique.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant la mission émancipatrice de l'école publique qui vise à permettre à tous les enfants de devenir des citoyennes et des citoyens libres et instruits quel que soit leur milieu familial ou social et quel que soit l'endroit où ils vivent ;

Considérant son rôle majeur dans la construction d'une culture commune et dans la défense des valeurs de la République ;

Considérant dès lors l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Considérant que l'école publique parisienne a déjà subi pour la rentrée 2023 la fermeture de 178 classes dans le primaire et la suppression de 182 postes dans les collèges et lycées ;

Considérant la nouvelle suppression à la rentrée 2024 de 125 postes à Paris dans le premier degré et de 128 dans le second degré ;

Considérant que ces suppressions de postes se traduiraient par la fermeture de 137 classes dans le premier degré et de 58 divisions dans les collèges ;

Considérant que, dans le 9^e arrondissement, pas moins de 5 classes seront donc fermées à la rentrée prochaine au détriment des familles ;

Considérant que ces fermetures de classes envoient un signal négatif en direction des enseignant.e.s, déjà confrontés à des conditions de travail déjà difficiles, alimentant une crise du recrutement due en partie au sentiment de déclassement vécu par les enseignant.e.s ;

Considérant le consensus, scientifiquement établi, qui atteste que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, et qu'il permet de créer un climat plus favorable ;

Considérant sur ce point, l'étude Regards sur l'éducation, publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant, dès lors, que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour poursuivre le mouvement, engagé depuis près de dix ans, de réduction du nombre moyen d'élèves par classes ;

Considérant les règles de dotation de postes d'enseignant à l'enseignement privé, plus favorables à ce dernier, alors même qu'un rapport parlementaire récent vient questionner l'opacité de son fonctionnement et la nécessité d'avoir des contreparties à hauteur des financements perçus ;

Considérant que la mixité sociale est profitable à tous, que de récentes études mettent en avant ses effets bénéfiques pour tous les élèves, et visibles tant du point de vue des connaissances que des compétences non cognitives : estime de soi, confiance en sa capacité à réussir ;

Considérant les mots du Premier ministre, alors ministre de l'Éducation nationale, annonçant en décembre 2023 la « création de milliers de postes avant la fin du mandat pour remettre de l'exigence à l'école », ceux du président de la République qui s'engageait l'été dernier à un remplacement systématique dès la première journée d'absence des enseignants, autant de propos aujourd'hui largement contredits par la politique menée ;

Considérant la volonté du Gouvernement de mettre en place des groupes de niveaux aux collèges, a contrario de toutes les études scientifiques et contre l'avis des enseignants et des professionnels de l'éducation ;

Considérant que la seule réponse apportée par le Gouvernement aux difficultés de l'école publique consiste en un retour à « l'autorité » qui ne résoudra rien, là où il faudrait s'attaquer aux racines du mal ;

Considérant que, dans une société qui doute et se fragmente, où l'adhésion aux valeurs démocratiques n'est plus une évidence, l'école publique reste un rempart contre l'obscurantisme ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, en offrant des enseignements avec des professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique) ;

Considérant également l'investissement de la Ville dans des lieux permettant d'explorer d'autres façons d'apprendre, comme le TUMO numérique, l'Académie du climat, et plus récemment l'Académie des langues, construite en partenariat avec l'académie de Paris ;

Considérant la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Considérant enfin la mobilisation des organisations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations et des élu.e.s de différents groupes politiques parisiens et régionaux, celle des parlementaires ;

Sur proposition de Camille Vizioz-Brami et des élu.e.s du groupe Paris en commun, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **le gouvernement revienne sur les suppressions de poste prévues pour l'année scolaire 2024-2025, afin de diminuer le nombre moyen d'élèves par classe et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **l'État revoie à la hausse le nombre de remplaçants afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ;**
- **l'État engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignant.e.s.**

VOEU V.09.2024.036 - VOEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU RAYONNEMENT DE L'ARTISANAT D'ART À TRAVERS LE RÉSEAU VILLE ET MÉTIERS D'ART.

Mme la Maire salue la présence de M. Christophe Poissonnier, délégué général de Villes et métiers d'art, pour la présentation d'un vœu qui tient particulièrement à cœur à l'exécutif.

M. Alexis Govciyan présente le vœu.

Les métiers de l'artisanat d'art incarnent les savoirs français d'excellence et sont source d'innovation permanente. La Ville de Paris attache une importance particulière aux métiers d'art et les valorise en lien avec l'ensemble des acteurs consulaires, les professionnels, à travers toute une série de dispositifs, des entreprises multiples et variées, des créateurs et tous ceux qui ont besoin de soutien et d'accompagnement. Dans ce cadre, parmi les initiatives et actions, M. Alexis Govciyan rappelle le rôle des ateliers de Paris et du label « fabriqué à Paris », qui concerne l'ensemble des entreprises fabricantes et qui est en progression constante. Il ajoute que, de manière plus générale, la France a une tradition de maintien, de développement et de transmission de savoir-faire d'excellence qui font rayonner le pays dans le monde entier. Il fait part de leur fierté d'avoir ces métiers d'art et ces savoir-faire d'excellence. Les gouvernements successifs, toutes majorités confondues, mettent en œuvre une politique de soutien et de développement de ces métiers d'exception. Dans ce cadre, de nombreuses collectivités, quelles que soient leur taille et leur origine géographique, sont mobilisées au côté des entreprises et des artisans pour favoriser notamment l'installation de professionnels dans leur territoire, pour la création de nouveaux emplois pérennes et pour faciliter la promotion et la valorisation de ces métiers.

M. Alexis Govciyan en arrive au réseau Villes et métiers d'art. Plus d'une centaine de collectivités ont décidé de se regrouper depuis 1992 pour créer le réseau Villes et métiers d'art, qui constitue aujourd'hui une véritable et unique plateforme de soutien de ce secteur socio-économique de première importance, à travers notamment l'attribution du label Villes et métiers d'art, qui constitue un support de communication et d'échange d'expériences entre les collectivités détentrices du label. M. Alexis Govciyan précise qu'il ne s'agit pas d'entreprises mais de collectivités, avant de poursuivre.

La Ville de Paris a été membre de ce réseau Villes et métiers d'art entre 2005 et 2010, et était détentrice du label pendant cette période. Ce n'est plus le cas depuis lors. Parmi les territoires riches de l'histoire et de la présence des artisans d'art à Paris, le 9^e arrondissement occupe une place particulière, tant par les savoir-faire que par les quartiers emblématiques, selon des métiers ou des groupes de métiers. M. Alexis Govciyan évoque un excellent document intitulé « Les métiers d'art du Neuf » dans lequel figurent plus d'une centaine de métiers emblématiques, tels que les céramistes, les créateurs d'accessoires de mode, les ébénistes, les relieurs, les sculpteurs, les tapissiers, etc., qui font la fierté de l'arrondissement et qui embauchent et y développent des emplois.

M. Alexis Govciyan indique que Mme la Maire et l'exécutif municipal organisent régulièrement des actions telles que des forums, des annuaires ou des salons d'artisanat d'art. Dans ce cadre, le label Villes et métiers d'art serait particulièrement utile au 9^e arrondissement et à d'autres arrondissements de Paris qui ont ce genre d'initiatives ou de politiques. Il s'agit d'engager encore plus d'initiatives et d'accompagner les métiers d'art pour des emplois pérennes et pour l'apprentissage, et notamment l'emploi des jeunes.

M. Alexis Govciyan explique que l'exécutif a souhaité adresser ce vœu à la Maire de Paris pour réaffirmer le soutien de la Ville aux savoir-faire d'excellence des métiers d'art, pour renforcer autant que de besoin les programmes de soutien et d'accompagnement des métiers de l'artisanat d'art, et pour réexaminer dans ce cadre la possibilité d'une adhésion au réseau Villes et métiers d'art et d'obtention du label. L'exécutif a également souhaité que la Maire de Paris renforce les capacités tant sociales qu'économiques et techniques des métiers d'art parisiens pour leur permettre notamment de mieux faire rayonner leur savoir-faire d'excellence. M. Alexis Govciyan ajoute que l'objectif est d'accompagner toutes ces entreprises, non pas en tant que chambre des métiers ou de commerce ou qu'organisation professionnelle, mais en tant que collectivité territoriale, cette collectivité pouvant faire partie du réseau Villes et métiers d'art. M. Alexis Govciyan espère que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Mme la Maire l'espère aussi et le remercie pour cette belle initiative. En l'absence de demande d'intervention, elle met aux voix le vœu, qu'elle présentera avec Mme Maud Lelièvre au Conseil de Paris quinze jours plus tard.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que Paris est renommée comme la capitale mondiale des métiers de l'artisanat d'art qui incarnent les savoir-faire français d'excellence et qui sont source d'innovation permanente ;

Considérant que la Ville de Paris attache une importance particulière aux métiers d'art et les valorise, en lien avec l'ensemble des acteurs consulaires et professionnels, et à travers toute une série de dispositifs, les entreprises, les créateurs et tous ceux qui ont besoin de soutien et d'accompagnement. Dans ce cadre, parmi les initiatives et actions, il convient notamment de rappeler le rôle des Ateliers de Paris et du label Fabriqué à Paris ;

Considérant que de manière plus générale, la France a une tradition de maintien, de développement et de transmission des savoir-faire d'excellence qui font rayonner notre pays dans le monde entier et que les gouvernements successifs, toutes majorités confondues, mettent en œuvre une politique de soutien et de développement de ces métiers d'exception ;

Considérant que de nombreuses collectivités, quelles que soient leur taille et leur origine géographique sont mobilisées aux côtés des entreprises et des artisans pour favoriser notamment l'installation de professionnels dans leurs territoires, la création de nouveaux emplois pérennes et la communication pour en faciliter la promotion et la valorisation ;

Considérant que plus d'une centaine de collectivités ont en effet décidé de se regrouper, depuis 1992, pour créer le Réseau Ville et Métiers d'Art qui constitue aujourd'hui, une véritable et unique plateforme de soutien de ce secteur socio-économique de première importance, à travers notamment l'attribution du label « Ville et Métiers d'Art » ;

Considérant que le label « Ville et Métiers d'Art » constitue un support majeur de communication et d'échange d'expériences entre les collectivités détentrices du label ;

Considérant que la Ville de Paris a été membre du Réseau Ville et Métiers d'Art entre 2005 et 2010, et détentrice du label « Ville et Métiers d'Art », pendant cette même période ;

Considérant que, parmi les territoires riches de l'histoire et de la présence des artisans d'art, le 9^e arrondissement de Paris occupe une place particulière tant par les savoir-faire que les quartiers emblématiques selon des métiers ou des groupes de métiers ;

Considérant que le 9^e arrondissement de Paris organise, plusieurs actions régulières, qu'il s'agisse de forums, d'annuaires ou de salons de l'artisanat d'art et que, dans ce cadre, le soutien du label « Ville et Métiers d'Art » permettrait, comme à d'autres arrondissements de Paris, d'engager encore plus d'initiatives et d'accompagner les métiers d'art pour des emplois pérennes ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **réaffirme le soutien de la Ville de Paris aux savoir-faire d'excellence des métiers d'art et renforce, en tant que de besoin, les programmes de soutien et d'accompagnement des métiers de l'artisanat d'art ;**

- **réexamine, dans ce cadre, la possibilité d'une adhésion au Réseau Ville et Métiers d'Art et de son label pour y incarner notamment un rôle de premier plan ;**
- **renforce les capacités tant sociales qu'économiques et techniques des métiers d'art parisiens, et leur permette de mieux faire rayonner leurs savoir-faire d'excellence.**

VOEU DÉPOSÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE ALFRED NOBEL.

Mme Camille Vizioz-Brami informe que M. Arnaud Ngatcha tient absolument à présenter ce vœu, lors du prochain conseil.

Mme la Maire répond qu'il n'y a pas de problème.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

VOEU V.09.2024.038 - VOEU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN DE L'ARTISTE IRANIEN TOOMAJ SALEHI.

Mme Camille Vizioz-Brami répond à l'appel lancé par de nombreux artistes concernant le rappeur iranien Toomaj Salehi qui est emprisonné depuis plus de dix-huit mois suite au soulèvement « femme, vie, liberté », soutenu par tous les conseillers, qui pointe les autorités iraniennes qui continuent de réprimer davantage les droits et les libertés d'expression d'associations et de réunions publiques. Elle explique que ce rappeur a manifesté sa solidarité envers cette révolution féministe, ce qui lui a valu d'être emprisonné et condamné à mort, comme en a fait part son avocat lors du jugement du 24 avril par un tribunal révolutionnaire. Depuis cette date, un engouement s'est très vite et spontanément soudé autour de cet artiste, pour lui donner de la voix. Mme Camille Vizioz-Brami ajoute que de nombreuses manifestations ont eu lieu dans les dix-huit derniers mois, mais évoque le grand rassemblement du dimanche 28 avril place de la Bastille, à l'initiative d'associations, d'artistes et d'élus, notamment les maires de Paris centre et du 20^e arrondissement, et une députée, organisé pour apporter leur solidarité à cet artiste iranien, et plus largement au mouvement « femme, vie, liberté » qui résiste. Mme Camille Vizioz-Brami espère qu'il arrivera bientôt à se libérer de cette république islamiste.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que le vœu consiste à proposer à la Mairie du 9^e arrondissement d'afficher publiquement son soutien à cet artiste iranien, Toomaj Salehi, en affichant un portrait, des mots ou encore des chansons, jusqu'à sa libération.

M. Alexis Govciyan la remercie pour sa présentation et son vœu. Il constate qu'à travers ses propos, Mme Camille Vizioz-Brami a voulu attirer l'attention sur le tragique sort du rappeur iranien Toomaj Salehi, condamné à mort en Iran, comme hélas de nombreux autres anonymes.

Comme Mme la Maire l'avait souligné lors d'un précédent conseil d'arrondissement, M. Alexis Govciyan indique que la majorité municipale est préoccupée par les tragédies qui traversent l'Iran, particulièrement depuis le meurtre de Mahsa Amini par la police des mœurs en septembre 2022. En tant que fervent défenseur des droits les plus fondamentaux, à commencer par la liberté d'expression, l'exécutif apporte naturellement son soutien à Toomaj Salehi dont la jeunesse et la liberté ont été volées à l'annonce de sa condamnation à mort par le régime des mollahs. M. Alexis Govciyan rappelle que, consciente du quotidien du peuple persan, la Mairie du 9^e s'est mobilisée à différentes reprises en organisant notamment une exposition d'un mois, en mars 2023, mettant en avant les femmes iraniennes par l'artiste Shab et le collectif « femme, vie, liberté », à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, et une soirée de soutien à l'occasion du nouvel an persan le 21 mars 2023, rythmée de musiques et de poèmes iraniens. M. Alexis Govciyan ajoute que beaucoup d'anonymes font également l'objet de persécutions. Il évoque la photo du visage innocent et inquiet d'une petite fille de Goris prise par Lydia Kasparian, qui figure depuis plusieurs mois dans la cour de la mairie et qui témoigne de son soutien à toutes les femmes et à tous les hommes écrasés par l'arbitraire dans le monde. M. Alexis Govciyan ajoute que toutes ces actions menées par la Mairie du 9^e témoignent du soutien sans faille que ses élus adressent en fraternité au peuple iranien qui lutte quotidiennement contre l'obscurantisme et les dérives d'un régime théocratique. M. Alexis Govciyan considère que le vœu de Mme Camille Vizioz-Brami est déjà satisfait et annonce, par conséquent, que, sans retrait de sa part, la majorité ne pourra pas le voter.

Mme la Maire précise que la venue à la Mairie du 9^e d'Emmanuel Razavi dans le cadre de la publication de son ouvrage sur la face cachée des mollahs, prévue les 27 et 28 avril, a été reportée en juin. Elle ajoute que les photos de son partenaire et photographe Alfred Yaghobzadeh, qui ont été exposées dans l'escalier d'honneur et au premier étage, retracent aussi le destin tragique du peuple iranien dont elle espère qu'il sortira du régime des mollahs le plus rapidement possible. Mme la Maire fait part de leur détermination et de leur soutien pour cet artiste iranien qui vit un véritable calvaire, en espérant que la mobilisation dans le monde entier ramènera à la raison les dirigeants iraniens et qu'il aura la vie sauve.

Mme Camille Vizioz-Brami la remercie et annonce qu'elle maintient son vœu. Elle remercie également Mme la Maire de conserver dans la cour de la mairie les trois visages d'otages retenus par le Hamas depuis plus de 200 jours, pour ne pas les oublier, puisqu'ils sont à côté du visage de la petite fille, en espérant qu'ils seront bientôt libérés.

Mme la Maire met le vœu aux voix en précisant que l'exécutif du 9^e arrondissement s'abstiendra puisqu'il est extrêmement mobilisé sur ces sujets.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 11 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le vœu suivant :

Considérant que, dix-huit mois après le début du soulèvement populaire FEMME VIE LIBERTÉ de 2022, les autorités iraniennes continuent de réprimer encore davantage les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion publique ;

Considérant que le recours à la peine de mort comme instrument de répression politique s'accroît avec une accélération du nombre d'exécutions. Aujourd'hui, au moins sept personnes sont sous le coup d'une condamnation à mort pour avoir pris part aux manifestations nationales FEMME VIE LIBERTÉ à la suite de procès manifestement inéquitables ;

Considérant que parmi ces personnes, il y a le rappeur Toomaj Salehi, dont l'avocat a annoncé le 24 avril 2024 qu'un tribunal révolutionnaire l'avait condamné à la peine de mort ;

Considérant qu'il a été arrêté, détenu arbitrairement pour la première fois et emprisonné en octobre 2022, puis soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements, notamment à un isolement prolongé. Toomaj Salehi a été libéré de prison sous caution en novembre 2023. Le même mois, il a de nouveau été arrêté et détenu arbitrairement après avoir dénoncé publiquement sa détention ;

Considérant que le dimanche 28 avril, à Paris, un rassemblement s'est tenu place de la Bastille en soutien à l'artiste pour demander sa libération à l'initiative de nombreuses associations iraniennes et féministes ;

Considérant que de nombreux élus étaient présents en soutien à l'artiste ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que la Mairie du 9^e arrondissement affiche publiquement son soutien à l'artiste iranien Toomaj Salehi en affichant son portrait en solidarité jusqu'à sa libération.**

VOEU V.09.2024.039 - VOEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU GROUPEMENT PARISIEN INTER-BAILLEURS DE SURVEILLANCE (GPIS).

Mme la Maire rappelle que la situation compliquée de la rue de la Tour des Dames, dans les mois passés, a été longuement abordée lors de la présentation du point sécurité en début de séance. Elle indique que ce vœu vise à renforcer tout le dispositif mis en place avec la préfecture de Police et la DPMP pour ramener le calme dans ce quartier et cette belle rue du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain présente le vœu en rappelant avoir évoqué ce point en début de séance. Elle note l'existence d'un Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS), composé de douze bailleurs sociaux dont Paris Habitat. Ses missions sont de maintenir l'autorité des bailleurs sur leur périmètre en fin de journée et la nuit, d'assurer la tranquillité résidentielle et de renforcer la sécurité des locataires, de prévenir la délinquance et tout type de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs, d'opérer une veille technique et de relever les anomalies, les détériorations et les dégradations, et d'informer quotidiennement les bailleurs et les partenaires institutionnels des faits relevant de la prévention de la délinquance. Ce groupement est présent au sein de onze arrondissements parisiens mais n'a pas de compétence pour intervenir dans le 9^e arrondissement. Il est ainsi demandé une intervention des agents et du GPIS rue de la Tour des Dames, confrontée à une montée des incivilités. Même si la situation s'est améliorée, Mme Adeline Guillemain préconise de ne pas relâcher leur vigilance sur ce secteur, compte tenu des actes de délinquance et des problèmes de sécurité très importants. La présence du GPIS dans l'arrondissement, au-delà du symbole, renforcerait la sécurité et donnerait un signal aux jeunes qui perturbent la tranquillité publique dans cette rue. Mme Adeline Guillemain précise que Mme la Maire a adressé une demande officielle à la directrice générale de Paris Habitat, en espérant qu'une réponse favorable soit apportée.

Mme la Maire informe que M. Michel Felkay, Directeur de la DPMP, lui a apporté son soutien la semaine passée, comme M. Jacques Baudrier. Elle espère que Paris Habitat, à qui elle a encore écrit le matin même, puisse réagir rapidement pour que le 9^e puisse bénéficier d'un dispositif complet permettant de répondre le mieux possible aux attentes du quartier. Elle demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle votera contre ce vœu suite à un échange avec le cabinet de M. Nicolas Nordman, puisqu'ils ne sont pas habilités à voter et que cela doit se faire en conseil d'administration.

Mme la Maire répond qu'entre-temps ils ont reçu le soutien de M. Jacques Baudrier et de M. Michel Felkay.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'ils se parleront entre eux.

Mme la Maire précise que le GPIS n'est pas la Police municipale, mais dépend des bailleurs et de l'Adjoint au logement, qui lui a apporté son soutien, et qu'il revient à Paris Habitat de prendre la décision, ce qui explique la nécessité d'obtenir le soutien de l'ensemble des parties prenantes, ce qui est le cas.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant la montée des incivilités et des actes de délinquance constatés dans et aux abords de la résidence sociale Paris Habitat sise 8-10-12 rue de la Tour des Dames, dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant que cette problématique fait l'objet d'un Groupe de partenariats opérationnels (GPO) mis en place à la demande de la Mairie du 9^e arrondissement par le commissariat central du 9^e arrondissement depuis mars 2022, en lien avec la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) de la Ville de Paris, la Ligue de l'enseignement, le bailleur Paris Habitat, le club de prévention spécialisée Aurore-Siloé, l'association locale Mosaïques 9, ainsi que le collectif Tour des Dames ;

Considérant que nonobstant l'attention soutenue portée à cette situation par les forces de sécurité du 9^e arrondissement, force est de constater que les nuisances et les troubles perdurent dans la rue de la Tour des Dames, ainsi que dans les voies adjacentes ;

Considérant qu'au cours d'un rendez-vous avec les habitants de la rue de la Tour des Dames réunis en collectif, daté du 14 mars 2024, de nombreux riverains et usagers de cette artère se sont à nouveau plaints des nuisances sonores, des troubles à l'ordre public, des tentatives d'intrusions dans les immeubles, des cambriolages, des agressions et des rixes générés par la présence quotidienne de bandes de jeunes individus en manque de repères socio-éducatifs, qui se rassemblent sur l'espace public, en particulier le soir entre 18h et minuit ;

Considérant qu'à la suite de cette réunion et à la demande de Madame la Maire du 9^e arrondissement, le préfet de Police de Paris a interdit, par arrêté, les regroupements sur la voie publique rue de la Tour des Dames, du 8 au 30 avril 2024 ;

Considérant par ailleurs que, par courrier en date du 10 avril 2024, Cécile Belard du Plantys, directrice générale de Paris Habitat, a informé Madame la Maire du 9^e arrondissement que ses services étudiaient la possibilité « de restreindre l'accès aux caves, sur demande auprès du gardien, afin d'éviter toute occupation abusive » et la « pose d'une caméra nomade » au sein de la résidence du 8-10-12 rue de la Tour des Dames ;

Considérant que Paris Habitat fait partie des douze bailleurs sociaux réunis au sein du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) ;

Considérant les missions du GPIS, à savoir : maintenir l'autorité des bailleurs sur leur périmètre en fin de journée et la nuit, assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires, prévenir la délinquance et tous types de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs, opérer une veille technique et relever les anomalies, détériorations et dégradations, informer quotidiennement les bailleurs et les partenaires institutionnels des faits relevant de la prévention de la délinquance ;

Considérant toutefois que les agents du GPIS, présents au sein de onze arrondissements parisiens, n'ont aujourd'hui pas compétence pour intervenir sur le territoire du 9^e arrondissement ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

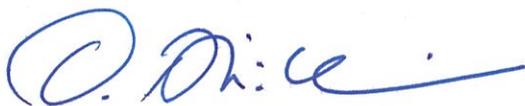
- **le 9^e arrondissement, et en particulier la résidence Paris Habitat sise 8-10-12 rue de la Tour des Dames, soit inclus dans le périmètre d'intervention des équipes du GPIS.**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie les conseillers, ainsi que le public pour sa patience. Mme la Maire informe que le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 10 juin.

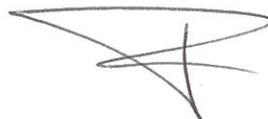
L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD